



# ACCORD DE RELANCE

NOUVELLE-AQUITAINE



2021 - 2022

# Préambule

La pandémie mondiale de la covid-19 aura durablement impacté notre société sur le plan sanitaire mais également son organisation.

A travers cette crise, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et les collectivités territoriales, les Conseils départementaux et les établissements publics de coopération intercommunale, ont su faire front commun aux cotés de l'Etat pour répondre à l'urgence.

Au-delà de la gestion de la crise sanitaire L'Etat a soutenu massivement les acteurs économiques, associatifs et culturels ainsi que nos concitoyens les plus fragiles

En lien avec l'État, les territoires ont prouvé leur capacité à accompagner la gestion de l'urgence sanitaire par les commandes d'équipements de protection individuelle, la mise en place de protocoles sanitaires ou en assurant la continuité des services publics. Ils ont par ailleurs, participé activement, dans le cadre de leurs compétences, à accompagner les acteurs économiques et associatifs atteints par les effets de la crise sanitaire et des périodes de confinement. Enfin, ils ont engagé les moyens nécessaires pour accompagner nos concitoyens qui souffrent d'une augmentation de la précarité. Cette crise terrible a renforcé la solidarité entre les territoires et la définition d'une vision partagée à long terme.

Les conséquences socio-économiques de cette crise vont fragiliser le dynamisme de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et publics. Dans ce cadre, l'Etat et les collectivités territoriales doivent engager un plan de relance pour contribuer aux conditions d'une reprise de l'activité.

Les collectivités territoriales en partenariat avec l'Etat seront des outils importants de cette stratégie de la relance à travers le soutien des acteurs de la recherche, des entreprises, des structures associatives et par l'engagement de projets structurants. Cette stratégie de relance doit également s'opérer en intégrant les orientations des collectivités en matière de transition écologique et énergétique, à l'image de la feuille de route Néoterra.

Le Premier Ministre a souhaité engager une mise en œuvre territorialisée du plan de relance national par la signature d'accords régionaux de relance. Dans ce cadre, le présent accord définit les engagements respectifs de l'Etat et de la Région pour soutenir les opérations et les projets matures contribuant à la relance dans le territoire de Nouvelle-Aquitaine à l'échéance des exercices 2021 et 2022.

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Cet accord de relance ne doit cependant pas occulter la volonté des parties de définir une vision stratégique à long terme à travers la conclusion d'un Contrat de Plan Etat-Région à l'échéance de 2021-2027. Une articulation entre l'urgence de l'accord de relance et le temps long du CPER doit être assurée. Un protocole d'accord en ce sens sera signé au premier trimestre 2021.

En effet, les enseignements de cette crise nous interrogent sur nos modèles. L'Etat et les collectivités doivent s'engager à la définition de moyens nouveaux pour retrouver le sens de l'action publique. Cette pandémie a démontré la nécessité de répondre aux défis de souveraineté économique, d'accès à la santé, d'accompagnement du bien vieillir, d'accès aux services publics, d'infrastructures, de sûreté alimentaire ou encore de transition énergétique. Cette projection stratégique doit s'opérer avec les acteurs du monde économique, associatif, de la recherche et de l'innovation mais également en replaçant la citoyenneté au cœur du projet de société.

Si l'accord de relance assure la définition d'objectifs partagés entre l'Etat et la Région en matière de reprise de l'activité, le futur CPER 2021-2027 devra définir les contours des transitions à engager à travers une vision partagée d'un modèle de développement résilient, durable, dynamique et solidaire de notre territoire dans un esprit décentralisé.

L'Etat a souhaité inscrire dans le plan de relance les crédits qu'il affecte aux projets d'infrastructures ferroviaires et routières afin de contribuer à solder ses financements du CPER 2015-2020. Cette inscription fera l'objet d'un avenant au CPER. Cet engagement rejoint la volonté des collectivités territoriales de considérer les infrastructures de réseaux comme un enjeu majeur des prochaines années dans le CPER 2021-2027.

Les montants Etat consacrés notamment à la rénovation thermique hors ESRI (118 844 522€) et aux transports collectifs (10 841 088€) sont répartis en trois enveloppes destinées aux opérations dans le bloc communal (58 258 843 €), départemental (34 313 243 €) et régional (53 676 000 €). S'agissant des opérations du bloc communal et départemental, les opérations devront s'imputer sur les rubriques de la rénovation thermique. S'agissant des opérations du bloc régional, ce montant est libre d'emploi et a vocation à financer des opérations de tous types, visées dans le présent accord.

-=000=-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification et notamment son article 11 ;

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) et notamment son article 34 ;

Vu la Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 83-32 du 21 janvier 1983 relatif au Contrat de Plan entre l'État et les collectivités territoriales ;

Vus les circulaires du Premier Ministre n°5670-SG du 02 août 2013, n°5689-SG du 15 novembre 2013 et n° 5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan État-Région ;

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Vu la lettre du Premier ministre du 23 octobre 2020, adressant la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine le mandat de négociation du CPER 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la circulaire du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du Plan de Relance ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Aquitaine 2015-2020 approuvé par délibération n° 2015.994.SP du Conseil régional Aquitaine en date du 6 juillet 2015 et signé le 23 juillet 2015 ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Limousin 2015-2020 approuvé par délibération n° CP 15-01-0406 du Conseil régional du Limousin en date du 30 avril et signé le 28 mai 2015 ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Poitou-Charentes 2015-2020 approuvé par délibération 2014CR078 du Conseil régional de Poitou-Charentes en date du 12 décembre 2014 et signé le 4 mai 2015 ;

Vu les avenants n°1, 2, 3, 4, 5 et 7 aux CPER Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes 2015-2020, signés respectivement les 9 mars 2017, 25 juin 2019, 05 septembre 2019, 21 octobre 2019, 13 janvier 2020 et 24 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2020-2278.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 17 décembre 2020 approuvant l'Accord régional de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022 et l'avenant n°8 aux volets « Mobilités multimodales » des CPER Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes 2015-2020 ;

Vu la délibération n°2021-554.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 02 avril 2021 approuvant l'Addendum à l'Accord régional de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022 et le cadre de contractualisation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER-Cadre) 2021-2027 ;

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine Aquitaine ;

Vu les Commissions n° 1 à 10 réunies et consultées.

**L'Etat** en Nouvelle-Aquitaine, représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, ci-après désigné « l'Etat »,

Et

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional, ci-après désignée « la Région »,

conviennent ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – OBJECTIFS DE L’ACCORD**

Pour surmonter la crise la plus importante de notre Histoire moderne, le gouvernement souhaite investir massivement dans la relance de notre pays. A cet effet, 100 milliards €, dont 40 milliards € sont issus de financements de l’Union européenne, seront ainsi injectés par l’Etat dans l’économie dans les mois qui viennent. C’est un montant inédit qui témoigne de l’ambition du plan national français.

Dans ce cadre, l’État et la Région s’engagent à mobiliser des moyens renforcés sur la période 2021-2022 pour soutenir et accompagner les projets et actions contribuant :

1. à pérenniser et moderniser les infrastructures de transport et de mobilité ;
2. à accroître les moyens de l’enseignement supérieur de la recherche et de l’innovation ;
3. à accompagner la transition écologique et énergétique ;
4. à soutenir l’appareil productif ;
5. à conforter la cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs de l’accord régional de relance entrent en résonance avec les axes stratégiques du contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER) que l’État et la Région s’accordent à conclure en 2021.

La répartition des crédits de l’accord de relance est prévisionnelle et mentionnée à titre indicatif. Ces crédits pourront faire l’objet de redéploiements entre les territoires et entre les thématiques, en fonction du rythme de consommation des crédits et des priorités identifiées par les partenaires.

Les sommes contractualisées par l’État au sein de cet accord de relance représentent une partie des sommes qui seront engagées sur le territoire Néo-Aquitain au titre de France Relance et qui peuvent procéder d’autres dispositifs.

### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS THEMATIQUES**

#### **Sommaire**

Préambule .....	2
1 Infrastructures – transport – mobilité .....	6
2 Enseignement supérieur, recherche et innovation .....	12
3 Transition écologique et énergétique .....	15
4 Soutien à l’appareil productif et aux filières .....	24
5 Cohésion sociale et territoriale .....	29

# **1 Infrastructures – transport – mobilités**

La Nouvelle-Aquitaine présente les caractéristiques d'une région ouverte sur le monde, dotée d'un maillage d'infrastructures de transport dense mais qui dessert inégalement les territoires.

- ↗ Un réseau ferroviaire étendu (près de 20% du réseau national en linéaire), qui relie un réseau de villes importantes à moyennes, en très mauvais état.
- ↗ Des situations d'enclavement territorial, dans le sens est-ouest et nord-sud Limoges, Poitiers et Paris, en particulier dans le cas de Limoges.
- ↗ Une métropole bordelaise congestionnée par les véhicules particuliers (81% des déplacements) et les PL sur l'axe atlantique (97% du flux de marchandises).
- ↗ Quatre ports de commerce sur la façade Sud-Atlantique, indispensables pour la compétitivité des industries et productions agricoles de la région.

L'Etat et la Région conviennent dans cet accord de relance régional un effort indispensable en matière d'investissement dans les infrastructures de transports.

L'Etat consent à une augmentation des crédits d'investissement dans les deux années 2021 et 2022, qui permet de terminer la période 2015-2022 du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 avec deux années supplémentaires et un niveau d'investissement en ligne avec les engagements du CPER. Cet effort financier est particulièrement significatif sur le volet routier avec l'accélération de projets indispensables notamment au désenclavement de Limoges.

La Région accompagne cet effort et consent à un surcroît de financement pour déclencher des opérations ferroviaires déterminantes (Poitiers-Limoges et Niort-Saintes), réalisables dans les deux années 2021 et 2022, au prix d'un effort financier au-delà des engagements du CPER 2015-2020, et au prix d'un effort industriel de la part de SNCF Réseau.

Au terme de cet effort financier de l'Etat et de la Région, un avenant au CPER 2015-2020 est nécessaire qui disposera de l'allongement de deux ans du CPER 2015-2020 et des efforts financiers supplémentaires qui permettront d'atteindre les montants suivants fin 2022 :

- Sur le volet routier : l'Etat aura consacré 437 M€, soit 92% des engagements des CPER 2015-2020 des trois régions (474 M€) et la Région aura financé 86 M€ soit 81 % des engagements (106 M€) ;
- Sur le volet ferroviaire : l'Etat aura consacré 265 M€, soit 91 % des engagements des CPER 2015-2020 des trois régions (282 M€), et la Région 518 M€, soit 108 % des engagements initiaux (477 M€)
- Sur le volet portuaire : l'Etat aura consacré 39 M€ soit 147% des engagements et la Région 9 M€ soit 100% de ses engagements.

### **1.1. Un réseau ferroviaire porteur de forts enjeux en matière de régénération et modernisation**

Le réseau ferroviaire est articulé autour de lignes nationales, la LGV et la Transversale sud, POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), et Bordeaux-Nantes, ces deux dernières en très mauvais état; des lignes importantes, qui relient des villes importantes, également en très mauvais état; et enfin des lignes vers l'Espagne, saturées, encore en très mauvais état (à Hendaye) ou même interrompues (Pau-Canfranc). Depuis quelques années, le trafic progresse très fortement grâce à des efforts importants (réduction de plus d'une heure sur Bordeaux-Paris grâce à la LGV ; complète réorganisation de l'offre de TER autour des nouveaux TGV ; une convention Région – SNCF très exigeante et une augmentation considérable de la qualité de service TER), mais cette dynamique connaît des menaces très sérieuses : l'état critique du réseau ferroviaire amènera de nouveaux ralentissements voire de fermetures dans les prochaines années.

L'accord régional de relance consacre un effort financier de l'Etat pour apporter une réponse adaptée aux enjeux, ainsi que pour rattraper le retard pris dans le CPER en cours et préparer l'indispensable poursuite de la remise à niveau et du développement du réseau ferré sur la période 2023-2027.

Ces efforts financiers cependant ne suffiront pas pour engager des opérations « coup de poing » dans les années 2021 et 2022. La Région décide d'abonder ses financements de manière unilatérale et exceptionnellement (sans engagement pour les années 2023 et ultérieures). Cette mobilisation de crédits supplémentaires, à hauteur de 86 M€, conduisant à un dépassement à hauteur de 18 M€ par rapport à l'engagement initial de la Région, sur le CPER 2021-2022, permettra ainsi :

- d'engager deux grosses opérations de régénération en même temps : Poitiers-Limoges (+ 15 M€), mais aussi Niort-Saintes (+ 58,6 M€) ;
- de réaliser des travaux d'urgence supplémentaires permettant d'éviter toute fermeture ou restriction excessive de vitesse de ligne, notamment les « petites » (+ 5 M€) ;
- de doper et accélérer les études sur les opérations ultérieures à 2022, importantes pour les territoires
  - Amélioration de la capacité entre Pau et Oloron (signalisation et croisement de Buzy (+ 3 M€
  - Amélioration de la capacité entre Bayonne, Cambo et St Jean-Pied-De-Port (signalisation et croisements : (+ 4 M€)
  - Modernisation de la signalisation La Rochelle – Saintes (+1 M€)
  - Autres études de modernisation et de régénération
- de prendre en compte le projet de RER Métropolitain mais également les projets de développement d'offres péri urbaines émergents (Etoile de Bayonne et Etoile de La Rochelle)

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Suite aux discussions engagées entre l'État et la région sur les « lignes de desserte fine des territoires », si la demande de reclassement de la ligne Poitiers – Limoges dans le réseau structurant et d'intérêt national exprimée par la Région est, in-fine retenue, la Région réévaluera le statut de sa participation sur celle-ci. En effet, si une évolution de la classification de la ligne est actée, le plan de financement des travaux est conduit à évoluer et à faire l'objet d'un avenant tenant compte des nouveaux engagements des co-signataires.

Au-delà de ces objectifs de restauration et de remise à niveau du réseau ferroviaire, la Région souhaite que les lignes Bordeaux – Nantes, Bordeaux – Limoges et Poitiers – Limoges, du fait de leur caractère structurant en matière de desserte et d'aménagement du territoire puissent être reconnues comme telles. Pour ce faire, la Région poursuit ses discussions et échanges avec l'Etat et les représentants mandatés par le Ministre des Transports, afin de pouvoir envisager la signature d'un protocole sur les lignes de desserte des villes moyennes de la région afin d'en sécuriser le sauvetage et maintien en service.

La Région engagera des crédits sur la rénovation des gares, les pôles d'échanges multimodaux et la sécurisation des passages à niveau.

**En matière de grands projets ferroviaires**, l'Etat et la Région examineront les modalités d'engagement des études et acquisitions foncières sur 3 opérations majeures destinées à résoudre le bouchon ferroviaire bordelais et améliorer le transfert modal des marchandises vers le ferroviaire :

- L'opération intitulée « AFSB » (arrivée ferroviaire sud de Bordeaux), déclarée d'utilité publique, qui a pour vocation de renforcer les infrastructures ferroviaires au sud de la Gare St Jean, avec la création d'une voie nouvelle à deux sens entre la gare et St Médard d'Eyrans, qui permettra de trier et accélérer les circulations, notamment les TER, qui pourront se transformer en RER Métropolitains entre Langon et Saint Mariens,
- La création d'une capacité ferroviaire nouvelle pour le fret entre Bordeaux et l'agglomération basque, afin de développer des services de fret pour changer le partage modal qui est actuellement de 97% en faveur des poids lourds entre l'Espagne et le continent sur l'axe atlantique San Sebastian – Bordeaux, avec toutes les nuisances qu'entraîne ce flux de plus de 10 000 PL par jour,
- La remise en service de la voie Pau-Canfranc, aujourd'hui hors service entre Bedous-et Canfranc, qui ouvrira une nouvelle ligne de fret entre l'Aragon et les Pyrénées-Atlantiques, contribuant à un transfert modal de PL entre l'Espagne et la France.

## ***1.2 Un enjeu de désenclavement et d'aménagement du territoire : les investissements routiers***

Malgré la densité des réseaux de transports, la région est caractérisée par **des disparités territoriales d'accessibilité** et un déficit de capacité sur les liaisons dans le sens est-ouest et nord-sud. Le bassin de Limoges est handicapé par une accessibilité routière médiocre au regard de son interface économique avec le reste du territoire régional et national, surtout depuis Poitiers.

L'Etat et la Région se sont d'ores et déjà engagés à améliorer l'accessibilité de Limoges dans le CPER 2015-2020. Une accélération est aujourd'hui indispensable pour le désenclavement de ces territoires. Le poids de la métropole Bordelaise et l'encombrement de la Rocade notamment sur un axe nord sud surchargé nécessitent de mettre en place une stratégie à la fois offensive et dynamique.

Les objectifs prioritaires sont:

1. Terminer rapidement les opérations inscrites au CPER 2015-2020 (RN10, RN 141 et RN 147) non achevées et pour lesquelles des financements sont actés et les procédures engagées ;
2. Engager de nouvelles opérations afin de finaliser des aménagements nécessaires à la sécurité des usagers, dans une logique de mise à 2x2 voies d'un itinéraire complet entre Poitiers et Limoges (démarrer les travaux au nord de Limoges) ;
3. En vue de la prochaine contractualisation « mobilités » à négocier avec l'Etat, il conviendra également de :
  - Développer des voies réservées sur les autoroutes pénétrantes de Bordeaux prioritairement afin de développer et favoriser les transports collectifs en sécurisant les temps de parcours ;
  - Poursuivre l'aménagement de la RN 21, qui constitue un axe structurant nord-sud important entre le corridor Atlantique RN10/A63 et l'axe Paris-Limoges – Toulouse (A20), desservant plusieurs bassins de vie et d'emplois essentiels à l'équilibre des territoires (Périgueux, Agen).

Dans la prochaine contractualisation, la Région souhaite que pour envisager des liaisons plus performantes inter-régionales, une vraie stratégie soit engagée sur la RN 149 vers Pays de la Loire.

## ***1.3 Le Fret ferroviaire : un atout régional à valoriser pour son développement***

La part modale du fret ferroviaire sur le corridor atlantique (2,3 %) est un des plus faibles de tous les corridors européens (30 % à travers les Alpes, 70 % en Suisse). Une telle situation, qui produit des effets délétères en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution et d'insécurité routière, exige une action forte et résolue des acteurs publics.

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Le développement de la multi modalité et l'optimisation de la desserte de l'arrière-pays ferroviaire des ports de commerce, infrastructures multimodales stratégiques doit s'appuyer sur un investissement conjoint de l'Etat et de la Région sur les lignes capillaires fret, le développement des Installations Terminales Embranchées (ITE), ainsi que des plateformes multimodales, au sein des entreprises pour soutenir le développement des entreprises qui aujourd'hui s'investissent dans ce mode de transport. L'Etat et la Région apporteront leur appui au développement d'une autoroute ferroviaire Cherbourg Mouguerre le long de l'axe atlantique.

### ***1.4 Ports néo-aquitains au cœur d'une stratégie régionale portuaire de façade***

Les quatre ports de commerce de la façade atlantique sont des vecteurs de développement économique du territoire et une alternative complémentaire au transport routier et constituent un atout à conforter dans une dynamique multimodale fer/maritime.

L'Etat et la Région entendent améliorer leur compétitivité et leur attractivité dans la lignée de la stratégie nationale portuaire et à l'échelle de la façade « atlantique sud. A ce titre, l'Etat et la Région conviennent d'appréhender leurs interventions et soutiens financiers à l'échelle des quatre ports de Nouvelle-Aquitaine, sans distinction résultant de leur statut (port d'Etat ou décentralisé). Ainsi, de même que la Région soutiendra financièrement les projets structurant des ports maritimes de Bordeaux et de La Rochelle, l'Etat soutiendra financièrement ceux des ports de Bayonne et de Tonnay-Charentes, dans le cadre du plan de relance et de ce présent accord

### ***1.5 Transports collectifs et mobilités actives***

La Région engagera des crédits sur la rénovation des gares, les pôles d'échanges multimodaux et la sécurisation des passages à niveau.

### ***1.6 Itinérance fluviale et cyclable***

La Région portera ses efforts également sur le développement de l'itinérance fluviale et cyclable et notamment le soutien aux investissements liés à l'infrastructure touristique à portée régionale comme décrit par le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030 :

- L'aménagement d'un réseau cyclable d'itinéraires longue distance, traversant les zones rurales, urbaines et interurbaines, sécurisé, continu et jalonné, et intégrant une liaison aux gares. A cet effet un lien fort est constaté entre le taux d'utilisateurs de ces espaces cyclables dédiés et le linéaire de pistes et voies vertes existant ou créé par habitant. La perception des habitants sur la cyclabilité de leur territoire démontre que les français font du vélo là où les acteurs publics se sont donné les moyens pour qu'il en soit ainsi.
- La mise en navigabilité de fleuves dans le prolongement d'investissements déjà réalisés pour permettre d'assurer la continuité de navigation et ainsi créer une nouvelle offre touristique.

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Synthèse Infrastructures – transports - mobilités	Etat		Total Etat	Région	TOTAL Etat + Région
	Hors PDR	PDR			
<b>Rénover et moderniser le réseau ferroviaire</b>	<b>342,711 M€</b>	<b>72,917 M€</b>	<b>415,628 M€</b>	<b>536,923 M€</b>	<b>952,551 M€</b>
1.1 - Réseau structurant	46,194 M€		46,194 M€	24,414 M€	70,608 M€
1.2 - Nœuds ferroviaires	27,196 M€	8,000 M€	35,196 M€	35,196 M€	70,932 M€
1.2 - Lignes ferroviaires régionales	136,728 M€	44,767 M€	181,495 M€	400,939 M€	582,434 M€
1.3 - Permettre le développement du fret ferroviaire	95,919 M€	17,850 M€	113,769 M€	33,774 M€	147,543 M€
1.4 - Autres opérations de modernisation	33,300 M€	2,300 M€	35,600 M€	27,600 M€	63,200 M€
1.5 - Mise en accessibilité et sécurisation	3,374 M€		3,374 M€	15,000 M€	18,374 M€
<b>Mobilités actives et transports collectifs</b>				<b>18,000 M€</b>	<b>18,000 M€</b>
<b>Bruit ferroviaire</b>	<b>4,848 M€</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>4,848 M€</b>		<b>4,848 M€</b>
<b>Moderniser le réseau routier national</b>	<b>430,530 M€</b>	<b>44,288 M€</b>	<b>474,818 M€</b>	<b>106,200 M€</b>	<b>581,018 M€</b>
1.1 - Opérations achevées	50,140 M€		50,140 M€		50,140 M€
1.2 - Améliorer la sécurité du réseau routier national	39,612 M€	24,288 M€	63,900 M€		63,900 M€
1.3 – Réduire la congestion du réseau routier	199,046 M€	11,500 M€	210,546 M€	39,054 M€	249,600 M€
1.4 - Désenclaver et améliorer la desserte des territoires	125,712 M€	8,500 M€	134,212 M€	67,146 M€	201,358 M€
1.5 - Insertion environnementale du réseau national	16,020 M€		16,020 M€		16,020 M€
<b>Contribuer au développement économique et durable des grands ports maritimes</b>	<b>32,280 M€</b>	<b>12,304 M€</b>	<b>44,584 M€</b>	<b>31,397 M€</b>	<b>75,981 M€</b>
1.1 - Port maritime de Bordeaux**	14,020 M€	8,084 M€	22,104 M€	9,117 M€	31,221 M€
1.2 - Port maritime de La Rochelle	12,170 M€	4,220 M€	16,390 M€	0,370 M€	16,760 M€
1.3 - Port de Rochefort Tonny Charente**	1,300 M€		1,300 M€	1,300 M€	2,600 M€
1.4 - Port de Bayonne**	4,790 M€		4,790 M€	20,610 M€	25,400 M€
<b>Equipements fluviaux</b>				<b>1,075 M€</b>	<b>1,075 M€</b>
<b>Vélos-routes et voies vertes</b>				<b>3,650 M€</b>	<b>3,650 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>810,369 M€</b>	<b>129,509 M€</b>	<b>939,878 M€</b>	<b>697,245 M€</b>	<b>1 637,123 M€</b>

\*\*Les opérations portuaires doivent s'inscrire dans une stratégie régionale de façade partagée conforme à la stratégie nationale portuaire. Ces montants de financements sont à finaliser entre la Région et l'État dans le cadre des conventions de financement des projets.

## **2 Enseignement supérieur, recherche et innovation**

L'Accord de relance Etat-Région doit contribuer à participer à la relance de l'économie régionale en favorisant l'innovation des filières économiques grâce à la recherche et au transfert technologique et non technologique.

La Région a adopté un « Plan régional de transitions et de reconquête technologique pour relever les grands défis sociétaux en matière de santé, d'environnement et de résilience des territoires.

### ***2.1 Développer les coopérations intra-régionales vers un numérique inclusif et une recherche au plus haut niveau***

Pour permettre le développement des services numériques attendus, dont les besoins ont été particulièrement révélés par la pandémie, un accompagnement fort sur les infrastructures ESR est indispensable et prioritaire :

- Déploiement d'un réseau à très haut débit à l'échelle régionale au service de l'ESR, maillant l'ensemble des établissements et leurs pôles délocalisés et intégrant les lycées et les établissements de santé ;
- Migration d'équipements informatiques des établissements (serveurs, baies de stockage...) et transfert de données dans un Datacenter répondant aux enjeux de souveraineté, de maîtrise énergétique et de cyber sécurité, avec arrêt des anciennes infrastructures et mutualisation de compétences.

### ***2.2 Soutenir la recherche au service de l'innovation pour favoriser les transitions et la résilience***

La recherche et le transfert des connaissances vers le monde économique doivent développer et adapter l'économie régionale (mutation des secteurs traditionnels, création de filières d'avenir à haute valeur ajoutée), en prenant en compte les grands défis sociétaux, notamment les grandes transitions :

- Développer un socle scientifique structuré, sur les axes identifiés et en appui aux filières industrielles régionales et aux enjeux sociétaux
- Accroître l'attractivité des laboratoires et des infrastructures de recherche
- Augmenter les capacités de recherche en Nouvelle-Aquitaine
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pluridisciplinaires
- Développer les plateformes mutualisées et ouvertes vers le monde socio-économique.

Des projets importants d'écoles sont engagés sur cette période :

- L'ESTACA (Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile à Bordeaux,
- Une école vétérinaire spécialisée en médecine d'élevage et gestion de la santé des bovins à Limoges,
- L'ENSMA (Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique)

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Une extension de l'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV) sera effectuée pour répondre aux enjeux de la filière viti-vinicole pour un montant de soutien de la Région de 3 M€.

### ***2.3 Accompagner la structuration des sites universitaires, développer l'offre des écoles, et améliorer la réussite, le cadre et la qualité de vie des étudiants***

L'accroissement de la compétitivité globale du territoire et de ses acteurs passe par le développement d'un aménagement équilibré du territoire, dans l'excellence de chacun des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- Doubler le nombre d'ingénieurs formés en Nouvelle-Aquitaine
- Déployer les potentialités du numérique en matière de formation
- Offrir des conditions d'hébergement adaptées et accessibles aux étudiants pour la réussite de tous
- Développer significativement l'offre conventionnée de logements dédiée aux étudiants
- Accroître l'attractivité nationale et internationale des sites universitaires néo-aquitains

L'attractivité nationale et internationale des campus et la réussite des étudiants impliquent la mise à disposition d'un environnement de qualité et d'une offre appropriée de services en termes de logement, de restauration, et de lieux de vie sportive et culturelle.

L'objectif est d'atteindre 12 logements pour 100 étudiants, ce qui se traduit par la construction d'un total de 5 880 logements étudiants d'ici 7 ans. Le territoire de Bordeaux Métropole constitue un enjeu prioritaire, avec l'ambition partagée par l'Etat et la Région, d'accompagner la construction de 4 200 logements d'ici 2027, à raison de 600 à 650 logements par an.

La priorité qui s'impose est celle du développement de l'offre. L'Etat concentrera son action sur la construction de logements étudiants par les trois CROUS sur du foncier Etat et par l'université de Bordeaux sur son foncier. En effet, l'essentiel des opérations de réhabilitation du patrimoine des CROUS a déjà été réhabilité au cours des précédents CPER ou bien le sera en 2021/2022 dans le cadre du plan de relance. Pour sa part, la Région accompagnera les opérations de logements étudiants portées par les bailleurs sociaux en construction neuve, ainsi qu'en réhabilitation, sur l'ensemble de son territoire.

L'accord de relance participera au soutien de ce nécessaire investissement :

- Dans le cadre d'un appel à projets du plan de relance financé par l'Etat, le CROUS a présenté des opérations de réhabilitation et de surélévation de patrimoine :
  - Village V6 à Gradignan, 300 logements réhabilités
  - Village V1 à Talence, 500 logements réhabilités et 200 logements neufs en surélévation
  - Démolition de la cafétéria MAC et d'ateliers techniques, à Pessac (libération d'un foncier permettant de construire du logement étudiants)

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

- des opérations pourront être réalisées par des bailleurs sociaux, (implantation territoriale stratégique, innovation, étudiants étrangers...);
- la modernisation d'équipements de restauration estudiantine et aménagements de lieux de vie de campus.

### **2.4 Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante**

Le plan de relance prévoit d'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et des CROUS. Les opérations sélectionnées verront leurs travaux débiter dès début 2021. Une partie des crédits du plan de relance (3,650M€) est orientée vers la rénovation et la modernisation du réseau des écoles nationales supérieures d'architecture et de création, qui a grand besoin d'un accompagnement volontariste alors que les étudiants et jeunes diplômés sont très affectés par la crise sanitaire. Ces crédits sont fléchés vers l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage (ENSAP) de Bordeaux et vers l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Limoges.

Synthèse Enseignement supérieur, recherche et innovation	Etat	Région
Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS <i>Nota : ce montant provisoire est un plancher ; le montant définitif sera connu à l'issue des résultats d'un appel à projet en cours.</i>	21,104 M€	
Rénovation énergétique des écoles supérieures de la culture	3,650 M€	
Logement étudiant		10,000 M€
Soutenir la recherche au service de l'innovation		9,400 M€
Structuration des sites universitaires, développement de l'offre des écoles, et amélioration de la réussite et de la qualité de vie des étudiants		36,000 M€
Campus@THD Vers des campus ESRI à très haut débit		13,000 M€
<b>Total</b>	<b>24,754 M€</b>	<b>68,400 M€</b>

## **3 Transition écologique et énergétique**

La transition écologique et énergétique est une des grandes priorités du plan France Relance, qui y consacre 30 milliards d'euros sur 100 milliards, dont une partie fait l'objet d'une territorialisation.

L'Accord régional de relance permet ainsi des financements conjugués mis en place par l'Etat et la Région. Pour la Région, ces financements s'inscrivent dans sa feuille de route Néo Terra et de ses 11 ambitions.

### **3.1 Eau, biodiversité et littoral**

Dans le cadre du plan France Relance, une enveloppe de 250 M€ est consacrée à la "biodiversité sur les territoires, la prévention des risques et le renforcement de la résilience". La Nouvelle-Aquitaine bénéficiera de 14 079 555 € au sein de cette enveloppe, pour des actions financées par les services et opérateurs de l'Etat. Concernant la Région, les projets et dispositifs inscrits au présent accord de relance s'inscriront dans les stratégies régionales en matière de transition écologique et énergétique, notamment la feuille de route Neo-Terra et le plan de transitions et de reconquête technologique. Le montant total de crédits régionaux disponibles est de 12 805 000 €.

Les soutiens respectifs de l'Etat et de la Région se ventilent selon la répartition suivante :

- Restauration écologique sur les principaux points noirs : 2 985 555 € de la part de l'Etat et 4 400 000 M€ de la part de la Région, dont :
  - 1 M€ gérés par les services de l'Etat (DREAL), et 400 000 € de crédits Régionaux pour lesquels une liste de projets est en cours d'identification (restauration de continuités écologiques, de zones humides, accélération des programmes nationaux d'actions pour les espèces protégées, préservation des pollinisateurs sauvages...);
  - 930 000 € gérés par les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et 4 000 000€ gérés par la Région pour le soutien d'opérations de restauration de la continuité écologique sur cours d'eau. Des financements des Agences de l'eau sur leurs XIème programmes, hors Relance, pourront également être mobilisés;
  - 1 055 555 € gérés par l'Office français de la biodiversité, dans le cadre d'appels à projets nationaux pour les atlas de la biodiversité communale et pour la restauration de milieux terrestres dégradés ;
- Restauration de sites ou création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés : 7 444 000 € de contributions de l'Etat et 3 565 000€ de contributions régionales, dont :
  - 4,2 M€ gérés par l'Office français de la biodiversité et dédiés aux deux parcs naturels marins (PNM du Bassin d'Arcachon et PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis) ;

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

- 2,7 M€ gérés par les services de l'Etat (DREAL), dont environ 2,1 M€ pour des opérations dans les réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR), et environ 600 000 € pour des opérations dans les parcs naturels régionaux (PNR). La Région financera les opérations sur les RNR à hauteur de 165 000 € et deux projets structurants pour les PNR à hauteur de 1 600 000 €.
- 2,2 M€ gérés par la Région pour la restauration et la gestion des sites du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine;
- 544 000 € gérés par le Parc national des Pyrénées ;
- Renforcement de la sécurité des barrages de l'Etat, à hauteur de 1,1 M€ ;
- Résilience des espaces littoraux :
  - 1,4 M€ gérés par le Conservatoire du littoral, complétés à hauteur de 1 240 000 € par la Région ;
  - La Région met en place une politique ambitieuse d'optimisation de la multi-fonctionnalité des marais littoraux, notamment comme solution fondée sur la nature pour l'atténuation des risques littoraux. 1 100 000 € pourront être mobilisés pour ce dispositif dans le cadre de la relance.
  - Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de projets partenariaux d'aménagement (PPA) sur la recomposition spatiale des littoraux menacés par l'érosion lancé à l'été 2020 par la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, deux candidatures néo-aquitaines ont été retenues : celle de Lacanau (réaménagement du front de mer) et celle de Saint-Jean-de-Luz (recomposition spatiale de Saint-Jean-de-Luz Nord). Les échanges avec les collectivités visant à préciser le contenu et les modalités des contrats de projets partenariaux d'aménagement doivent démarrer prochainement.
- En complément à ces projets, la Région mobilisera 2 500 000 € pour soutenir les travaux de lutte contre les risques côtiers.

Le montant total des crédits Etat décrits ci-dessus représente 12 929 555 €. A ceux-ci, s'ajoute la part estimative pour la Nouvelle-Aquitaine d'une enveloppe nationale de 8 M€ gérée par les services déconcentrés, non répartie à ce jour, sur les opérations de restauration écologique. Ce complément porte le total indicatif à 14 079 555 €. Les 12 805 000 € de crédits régionaux identifiés incluent en partie des dispositifs et des budgets disponibles, dont l'utilisation précise dépendra de la mobilisation des acteurs des territoires.

### ***3.2 Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales***

Pour les opérations relevant du petit cycle de l'eau, les Agences de l'eau disposent d'une enveloppe de crédits de 28 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine au titre du plan « France Relance ». La Région ne participera pas au financement des actions en faveur du petit cycle de l'eau. Toutefois, en complémentarité, la Région prévoit de dédier dans le cadre de son plan de transitions et de reconquête technologique :

- 4 M€ pour l'efficacité hydrique des industries,

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

- 2 M€ pour le développement de projets innovants et de démonstrateurs sur le traitement des micropolluants,
- 2 M€ pour des projets de réutilisation des eaux usées.

Ces actions sont également susceptibles d'être accompagnées par les Agences de l'eau hors Relance sur leur X<sup>ième</sup> programme.

### **3.3 Economie circulaire et déchets**

Les actions doivent conduire d'une manière générale à la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets. Elles concourront au développement économique, à la relocalisation d'emplois, et renforceront l'attractivité des territoires par l'intensification des échanges en boucle courte et le développement d'activités locales :

- gestion des déchets : réduction à la source, valorisation des déchets inertes du BTP en vue de réduire significativement la consommation de la ressource en granulats, déploiement de la tarification incitative, tri à la source et valorisation des bio déchets ; soutien à la mise en place de filières de recyclage et de valorisation, en particulier sur les plastiques ;
- valorisation biomasse déchets/énergie : CSR, bio déchets, soutien à la mise en place de filières de recyclage et valorisation de la matière organique des déchets (retour au sol...) ;
- soutien aux démarches territoriales intégrées d'économie circulaire ;
- accompagnement des process d'écoconception ou de réutilisation / réemploi et soutien aux démarches d'écologie industrielle territoriale ;
- soutien au développement d'emplois et d'activités non délocalisables dans les domaines du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité, basés sur des modèles économiques stabilisés ;
- développer les nouveaux modèles économiques liés à l'usage et la consommation. (consommation collaborative, nouveaux services, économie de la fonctionnalité) et poursuivre les actions de mobilisation citoyenne visant à faire évoluer les comportements ;
- accompagner la réduction des déchets plastiques, notamment via le soutien aux investissements et à la R&D favorisant le recyclage ou le développement de matériaux de substitution.

Une contractualisation Région-ADEME sera recherchée permettant de financer des projets en matière de :

- processus d'éco-conception dans les entreprises ;
- investissements de recyclage (dont plastiques), réemploi, recycleries... ;
- modernisation des centres de tri, collecte et valorisation des biodéchets, préparation des combustibles solides de récupération (CSR)...

A cette fin, une enveloppe régionalisée de 21,6 M€ sera gérée par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine.

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

La Région consacrera plus précisément ses efforts au soutien des projets suivants :

- Plateforme de valorisation matière des déchets du BTP et des bio-déchets (4 M€)
- Dispositif de soutien visant à soutenir l'intégration de matières premières recyclées par les plasturgistes ou transformateurs (2 M€)
- Actions en faveur du développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation (1 M€)
- Actions en faveur du développement de modes de traitement des déchets plus respectueux de l'environnement permettant de mieux capter et mieux transformer des gisements valorisables (6 M€)

En complémentarité, la Région prévoit de dédier au titre de la relance un soutien d'1,8 M€ pour favoriser la structuration d'une filière de valorisation régionale sur le textile,

Par ailleurs, le financement de projets d'économie circulaire se fera également dans le cadre d'appels à projets nationaux de l'ADEME : soutien aux projets de production de chaleur à partir de CSR (80 M€), soutien aux régénérateurs de matière recyclée (16 M€), soutien aux structures de l'ESS affectées par une baisse de chiffre d'affaires (10 M€). Le soutien aux plasturgistes qui intègrent de la matière première régénérée fait quant à lui l'objet d'un appel à projets régionalisé de l'ADEME (en déclinaison d'une enveloppe nationale de 140 M€), conjointement avec la Région.

Sur l'ensemble des appels à projets, un dialogue étroit entre la Région et la direction régionale de l'ADEME permettra d'assurer une bonne articulation et une complémentarité des financements avec les dispositifs d'intervention de la Région. Afin d'optimiser les cofinancements publics, les opérateurs de l'État et la Région NA viseront à améliorer l'information respective sur les porteurs de projet. Enfin, un suivi et un bilan qualitatif de réalisation seront établis et partagés entre les parties prenantes.

### **3.4 Réhabilitation des friches**

L'effort exceptionnel apporté par le plan de relance doit permettre d'intervenir sur les friches, à la fois pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME (40 M€ sur 2021-2022) et pour le recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive (enveloppe nationale de 259 M€).

Sur cette enveloppe de 259 M€, la Région bénéficiera de 16 M€ sur 2021-2022 (déclinés à part égale sur 2021 et 2022), permettant de financer des projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Une contractualisation de ce dispositif avec la Région sera recherchée, sous la forme d'un appel à projets.

La Région est adossée à l'AAP de l'ADEME depuis 2019 afin de sélectionner davantage de projets sur la Nouvelle-Aquitaine (1 M€ en AP chaque année).

### **3.5 Transition énergétique**

#### **3.5.1 Efficacité énergétique de l'industrie**

La substitution des consommations d'énergie fossile et notamment les consommations d'énergie fossile « hors réseau » - charbon, fioul, propane et butane - doit être priorisée : si elles représentent 14% en volume, elle représente 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur et concerne environ 80% des sites industriels de la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre du fonds de décarbonation de l'industrie géré au niveau national par l'ADEME (1,2 milliard d'euros), plusieurs dispositifs d'intervention ont été lancés dès 2020 :

- appel à projets efficacité énergétique de l'industrie sur les procédés et/ou les utilités (projets d'investissement supérieur à 3 millions d'euros) ; les projets inférieurs à 3 millions d'euros relevant quant à eux d'un guichet opéré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- appel à projets pour la production de chaleur à partir de la biomasse (BCIAT) ;
- appel à manifestation d'intérêt sur l'évolution des processus industriels qui vise à soutenir des projets d'électrification ou de nouveaux usages matières permettant la décarbonation.

La Région soutiendra l'efficacité énergétique du secteur industriel en s'appuyant sur les dispositifs suivants (16M€ sur 2 ans) :

- Appel à projets « Compétitivité énergétique des entreprises »
- Appel à manifestation d'intérêt pour la sortie des entreprises des énergies fossiles (hors réseau)
- Appel à projets Green Corporate PPA pour les entreprises

#### **3.5.1 Le développement des énergies renouvelables dans les territoires**

L'objectif est d'atteindre 45% d'EnR dans la consommation d'énergie à l'horizon 2030, contre 24% en 2017. Cela doit passer par :

- Une généralisation des énergies renouvelables mûres (méthanisation) et par l'expérimentation des technologies innovantes (Pyrogazéification, Power to gas),
- La prise en compte des enjeux liés au foncier, à la biodiversité et à la ressource biomasse (agricole et forestière),
- Une approche territoriale de l'énergie, en associant étroitement les habitants, les entreprises et les collectivités locales pour l'appropriation des projets (financement et gouvernance).

Dans ce cadre, la Région s'appuiera sur ses dispositifs afin de déployer le biométhane, la chaleur renouvelable et l'électricité verte. Sur la base du scénario régional '100% Gaz renouvelable à l'horizon 2050' présenté début 2020, la Région poursuivra le développement de la méthanisation à travers le dispositif régional d'animation MéthaN-Action, et le soutien aux investissements. L'enveloppe dédiée par la Région s'élève à 20 M€ sur 2 ans.

### 3.5.2. La mobilité propre

L'usage des carburants ou motorisations alternatifs reste faible en 2019 : moins de 5% de vente de véhicule hybride et électrique, le gaz naturel est seulement utilisé pour le transport urbain de voyageur. La Région poursuivra son soutien à la recherche et à la promotion des alternatives aux énergies fossiles, au travers de projets, comme ceux des Ports de Bordeaux et de La Rochelle pour promouvoir des projets « fret-hydrogène ».

L'accord de relance inscrit le soutien par la Région aux solutions de massification et à l'accompagnement des expérimentations sur le territoire pour le Bioéthanol (appel à projet production innovante de gaz verts, et de carburant propre de 2<sup>ème</sup> génération et 3<sup>ème</sup> génération), le BioGNV par les transporteurs régionaux, l'électrique (soutien à la mise en place de bornes de recharge électriques ultra rapides, et les expérimentations de poids-lourds électriques) et l'hydrogène (soutien à l'ensemble de la filière Hydrogène de la production à l'usage en passant par le réseau de stations, en lien avec l'appel à projet production innovante de gaz verts, de carburants propres de 2<sup>ème</sup> génération).

Concernant plus spécifiquement le soutien au développement de l'hydrogène, deux appels à projets coté Etat sont lancés : l'appel à projets "écosystèmes territoriaux hydrogène", en soutien à des projets de production et de distribution d'hydrogène couplés à des usages industriels et de mobilité (275 M€) ; l'appel à projets "briques technologiques et démonstrateurs hydrogène", visant à soutenir des projets d'innovation (350 M€).

De manière complémentaire, la Région interviendra à hauteur de 4 M€ via son appel à projets « Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime » et structurera les éco-systèmes.

D'autre part, la Région souhaite s'engager avec l'Etat sur le programme de verdissement des rames TER et des autocars, ainsi que sur le programme de Ferrocampus (à Saintes), notamment pour la recherche, le développement et la production de trains à batteries rechargeables. Par ailleurs, la Région sollicitera un soutien au titre de l'ingénierie pour les projets de nouvelles mobilités : MaaS, accès aux Pôle d'Echanges Multimodaux, etc...

### 3.5.3. Verdissement des ports

La mesure « verdissement des ports » (200 M€ au niveau national) est dédiée aux grands ports maritimes. Des crédits sont territorialisés à hauteur de 13 M€ pour les GPM de Bordeaux et La Rochelle. L'Etat et la Région ont d'ores et déjà identifié les projets suivants :

- trois projets pour le Port de La Rochelle :
  - Projet HyFret (Production d'hydrogène et utilisation de locotracteurs à hydrogène pour le transport ferroviaire portuaire),
  - Plateforme EMR et colis lourds,
  - Développement du trafic ferroviaire et du report modal,

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

- cinq projets pour le Port de Bordeaux :
  - Renouvellement du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales sur le terminal de Bassens,
  - Stockage bord à quai à énergie positive (PEEPOS SmartGreen),
  - un projet de branchement à quai des navires du futur terminal croisière,
  - un projet de branchement à quai des postes de stationnement et d'hivernage,
  - le projet Gironde XL 3D+ (modélisation numérique de l'Estuaire de la Gironde).
- Projets de modernisation et de transition énergétique dans les ports de Bayonne et Tonnay-Charente.

### ***3.5.4. Mesure "pêche et aquaculture"***

La mesure « pêche et aquaculture » est dédiée au soutien des filières, au développement de modèles durables de pêche et d'aquaculture et à l'appui de la transition écologique dans la pêche. Cette mesure est dotée de 50 M€ non territorialisés, qui seront attribués dans le cadre d'appels à projets nationaux opérés par FranceAgrimer.

La réhabilitation des friches ostréicoles du bassin d'Arcachon constitue un enjeu majeur aussi bien du point de vue économique qu'environnemental. En effet, ce double objectif vise ainsi à améliorer les conditions de production des entreprises conchylicoles tout en maintenant la qualité des eaux et la bonne santé des écosystèmes marins. Dans ce contexte, la Région a prévu d'accompagner le Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine (CRCAA) dans la construction de son nouveau bateau, innovant et écologique, dédié à l'entretien des parcs privés mais également des espaces naturels du domaine public maritime. Cet objectif est inscrit dans le plan de gestion 2017-2032 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. La Région a donc prévu une enveloppe d'1M€ pour cette opération.

## **3.6 Agriculture et alimentation**

### ***3.6.1. Projets alimentaires territoriaux***

Les projets alimentaires territoriaux définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), doivent s'appuyer sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Elaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé, l'alimentation étant prise comme un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques territoriales. Ils ont vocation à répondre à des enjeux de dimensions économique, sociale et environnementale et constituer un levier d'une structuration et de consolidation des filières à l'échelle des territoires en favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande et le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire considéré.

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Le soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT) en Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre de la feuille de route Etat-Région « Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine » qui est en cours de renouvellement au travers d'un Pacte Alimentaire. Cette démarche a permis de favoriser l'émergence de projets sur l'ensemble de la région, la conduite de diagnostics, l'élaboration d'outils et de méthodes de travail qui doivent encore trouver une dimension suffisante pour avoir les retombées concrètes escomptées.

L'enveloppe budgétaire dédiée aux Projets alimentaires territoriaux, via le plan de relance, d'un montant pour la région Nouvelle Aquitaine de 9,106 millions d'euros, doit concourir à l'atteinte concrète de ces objectifs dans toutes leurs dimensions. A cet effet, elle a vocation à soutenir les projets les plus matures et donc ceux bénéficiant d'une reconnaissance officielle en tant que PAT (marque déposée par le ministère chargé de l'agriculture) ou en passe de l'être au premier semestre 2021. Elle doit permettre d'amplifier leur dimension pour qu'ils soient concrètement les moteurs d'une dynamique d'une agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale, fruit du rapprochement des producteurs, des transformateurs, des consommateurs et de tous les acteurs de l'alimentation. A ce titre, devraient prioritairement être soutenus les projets d'envergure, à caractère structurant pour les filières, portés directement ou en partenariat avec les professionnels des filières et opérateurs économiques en tenant compte de la réalité d'organisation des filières régionales. Les projets à soutenir pourraient être sélectionnés notamment sur la base de critères tels que :

- leur intérêt économique suffisant pour garantir un développement des territoires tout en intégrant la dimension de l'approvisionnement de la restauration collective en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Egalim d'une part en valeur de 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.
- leur capacité à assurer le développement en Nouvelle Aquitaine de la consommation de produits locaux et de qualité, la valorisation de nouveaux modes de production agroécologique, dont la production biologique, la préservation de l'eau et des paysages et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### ***3.6.2. Transition agro écologique et projet « One Health »***

L'agroécologie est une approche systémique de la production agricole qui permet de produire en limitant l'utilisation des intrants chimiques, notamment en gérant la matière organique, en augmentant l'activité biotique du sol et en prévenant les attaques de maladies et de ravageurs. Elle envisage l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit pour diminuer les pressions sur l'environnement et préserver les ressources naturelles.

Elle intègre la dimension de la gestion de l'eau, du reboisement, de la lutte contre l'érosion, de la biodiversité, de la préservation des sols (**agriculture régénératrice**), du réchauffement climatique, du système économique et social, de la relation de l'humain avec son environnement... L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques, développement de systèmes herbagers autonomes...).

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Enfin, l'agroécologie considère la biodiversité comme un facteur clef des systèmes de production agricoles en permettant une meilleure résilience des cultures face aux risques pathogènes et climatiques (approche « **One health** »). La sortie des pesticides de synthèse et la participation de l'agriculture à la préservation de la biodiversité sont 2 axes majeurs de l'ambition 2 de Néo Terra qui vise à accélérer et accompagner la transition agro-écologique en Nouvelle Aquitaine. Les dispositifs existants sont notamment :

- L'expérimentation de pratiques alternatives et la diffusion des résultats (agriculture de conservation, bio contrôles, protection intégrée des cultures, machinisme)
- Le développement de l'agriculture biologique
- Le développement d'HVE

Synthèse Transition écologique et énergétique	Etat	Région
Economie circulaire et déchets		14,800 M€
Réhabilitation des friches	16,000 M€	2,000 M€
Efficacité hydrique des entreprises, innovation traitement des micropolluants - RéUSE		8,000 M€
Efficacité énergétique de l'industrie		16,000 M€
Mobilité propre (APP "Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime")		4,000 M€
Développement des énergies renouvelables dans les territoires		20,000 M€
Restauration et protection de la biodiversité	14,079 M€	13,505 M€
Agriculture et alimentation	9,106 M€	11,000 M€
<b>Total</b>	<b>39,185 M€</b>	<b>89,305 M€</b>

## 4 Soutien à l'appareil productif et aux filières

### 4.1 Filières, industrie et intelligence économique

#### 4.1.1 Un effort conjoint en matière d'intelligence économique

Afin d'accompagner la relance, le recours aux méthodes et outils du renseignement économique et de l'intelligence économique est indispensable anticiper (état des lieux des forces technologiques, études prospectives, parangonnage), protéger (les entreprises affaiblies de la prédation par des investisseurs peu scrupuleux ou du risque cybersécurité), et influencer (pour identifier et convaincre, être identifié et crédible, afin de tisser de nouveaux partenariats ou courants d'affaires).

Le repérage très amont des fragilités des entreprises critiques pour une filière (car détentrice d'un savoir-faire unique ou à haute valeur ajoutée) ou l'emploi d'un territoire (car support à l'économie présentielle d'un bassin d'emploi), repose sur un effort structuré Etat-Région et sur la mobilisation des partenaires collectivités - opérateurs de filières afin d'engager au plus tôt les actions correctives individuelles (renseignement économique, appui au conseil stratégique) et les actions correctives plus collectives (intégration dans une stratégie de diversification régionale).

L'identification des compétences ou savoir-faire « critiques » (susceptibles de disparaître, ou à l'inverse non suffisamment pourvus) est une démarche commune aux filières et pouvant donner lieu à des organisations favorisant la mutualisation des compétences. ADI NA et les pôles de compétitivité et clusters sont des acteurs clefs pour la sensibilisation et le déploiement de ces actions.

Positionnée au cœur du plan de relance Nouvelle-Aquitaine Rebond adopté le 5 octobre 2020, donnant lieu à une feuille de route régionale dédiée (SP décembre 2020), le déploiement de l'intelligence économique repose sur des actions incontournables appelées des vœux des acteurs du territoire lors d'une concertation réalisée en septembre 2019 et janvier 2020 et validées par le comité stratégique intelligence économique Etat Région installé le 27 novembre 2020 :

- **simplification et vulgarisation** : création d'un portail collaboratif régional Etat-Région mettant en visibilité les ressources existantes (contacts, boîtes à outils, accès à des informations qualifiées...), des témoignages de dirigeants ou de territoires, un programme annuel d'animation / sensibilisation
- **sensibilisation et formation** : un programme ambitieux permettant de « toucher » l'ensemble des acteurs du territoire régional

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

- **relais de proximité auprès des entreprises** : grâce à des missions spécifiques opérées par ADI Nouvelle-Aquitaine, les pôles de compétitivité, les clusters, les opérateurs de l'export.
- **relais auprès des EPCI** : en stimulant l'émergence et l'accompagnement de projets d'intelligence économique territorialisés (reconversion de friches, stratégie de retournement de territoires ruraux...)

### 4.1.2. Une relance à l'international sécurisée

Avec une balance commerciale excédentaire de près de 2 milliards d'euros, l'activité de nombreuses entreprises de la Nouvelle-Aquitaine passe par un développement à l'international. Face à la difficulté des déplacements et l'annulation des salons internationaux, la relance du développement à l'international requiert des actions tenant compte du nouveau cadre sanitaire européen et mondial et compatibles avec les principes NéoTerra. Ainsi, pour une relance au niveau international, des efforts concertés Etat-Région sont nécessaires pour repenser l'internationalisation de nos entreprises et de nos filières et pour renforcer l'attractivité des filières régionales dans un souci de développement durable et d'équilibre territorial.

## 4.2 Soutien aux filières industrielles

### 4.2.1. Le programme d'investissements d'avenir

Le programme d'investissements d'avenir, dit « PIA 4 » s'articule autour de trois objectifs qui guideront les choix d'investissements de l'ensemble du programme : la transition écologique ; la compétitivité de notre économie et la création d'emplois durables ; la résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques. Le PIA 4 interviendra en levier de l'intervention du plan de relance de l'Etat sur la période 2021-2022 mais poursuivra son action au-delà de la crise. Pour ce faire, le PIA 4 se déclinera en un volet dirigé ("stratégies d'accélération) qui financera des stratégies d'investissements portant sur un nombre restreint d'enjeux stratégiques de transition de notre économie, et un volet structurel qui garantira un financement pérenne et prévisible à l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ce deuxième volet intègre des crédits pour le PIA 4 régionalisé. Ainsi, la loi de finances pour 2021 prévoit une dotation de 500 M€, en subventions et avances remboursables, spécifiquement fléchée vers les actions en faveur du développement territorial des PME. Le PIA4 régionalisé, d'un montant de 26 841 000 €, a vocation à être décliné en **mobilisant des outils déjà** déployés et qui ont fait leurs preuves, notamment dans le cadre du PIA3, à savoir :

- le soutien aux PME innovantes à travers les projets d'innovation ;
- les projets régionaux de recherche et développement, associant autour d'une ou plusieurs entreprises, organismes de recherche ou centres techniques (projets des pôles de compétitivité notamment, cf. PSPC-Régions) ;
- l'accompagnement et la structuration de filières ;
- le développement de l'ingénierie de formation.

Les crédits de l'Etat seront versés selon une règle de parité avec les fonds de la Région (1€ pour 1€).

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

### ***4.2.2. Un appui massif et coordonné à l'innovation et aux projets industriels***

Les projets industriels ambitieux contribuant à innover pour la transition écologique et énergétique ou à innover par la diversification des activités industrielles seront accompagnés.

De plus, la crise sanitaire a plus que jamais mis en lumière la nécessité d'assurer la performance logistique et la transformation des modèles d'acheminements sur nos territoires. A ce titre, il convient de s'emparer des problématiques actuelles du maillage territorial des grandes infrastructures logistiques et accompagner l'optimisation de la supply-chain en favorisant la multimodalité pour sortir du tout routier. Chaque filière régionale veillera à intégrer la logistique et les modèles d'acheminement, y compris la question « du dernier km », dans le cadre des projets, des expérimentations et des innovations en cours ou à venir. Les ports de commerces de notre façade sont un maillon clé de la logistique régionale.

### ***4.2.3. Un soutien aux projets économiques d'innovation territoriale***

Comme indiqué dans le plan de relance Nouvelle-Aquitaine Rebond, une attention particulière est portée aux projets à dimension plus territorialisée ou ancrés sur une spécialisation régionale forte ou sur un atout régional différenciant au niveau national.

## ***4.3 Soutien aux PME et entreprises industrielles***

La Région a mis en œuvre, en réponse aux défis de la crise, plusieurs dispositifs nouveaux adaptés et réactifs pour soutenir la résilience des entreprises. Elle poursuit et accélère son soutien aux enjeux de transformation et de modernisation du tissu industriel régional. En effet la crise a conforté la prise de conscience de la nécessité d'accompagner la transformation numérique des entreprises, la modernisation des organisations et l'intégration des technologies de l'usine du futur, permettant aux entreprises d'être plus agiles et adaptatives dans un contexte global fluctuant et incertain. La Région poursuivra, en cohérence avec Néo-Terra, également son action en faveur d'usines durables, économes en énergies et en eau, engagées dans l'économie circulaire, vecteurs de protection de notre environnement mais également facteur de compétitivité. Elle s'engage par ailleurs dans une stratégie de reconquête technologique et de souveraineté industrielle. Le Plan Rebond vise spécifiquement les PME, le dispositif Usine du Futur a été amplifié pour soutenir l'effort des entreprises. 158 M€ seront ainsi mobilisés au titre de l'effort de relance à raison de 126 M€ sur les PME et les entreprises industrielles et 32 M€ en faveur des entreprises des industries agroalimentaires.

## ***4.4 Un plan de soutien au tourisme***

La filière tourisme, 1<sup>ère</sup> filière économique en Nouvelle-Aquitaine a été touchée de plein fouet par la crise de covid-19 avec un arrêt d'activité lors du 1<sup>er</sup> confinement. La saison 2020 s'est donc déroulée dans un contexte particulier avec une offre dégradée et adaptée au contexte sanitaire. La destination Nouvelle-Aquitaine est restée très attractive en restant la région préférée de la clientèle française.

Une baisse de 26% de la fréquentation est constatée sur l'année 2020 touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des acteurs touristiques. Les attentes des visiteurs ont également évolué dans ce contexte de crise : la recherche de sécurité, des espaces peu fréquentés et une offre touristique à réinventer pour répondre au mieux à ces attentes. Cette tendance devrait s'accélérer dans les années à venir.

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Les entreprises du secteur du tourisme, principalement des TPE et des entreprises familiales, ont eu massivement recours à l'emprunt pour financer leur besoin de trésorerie dans cette période de crise sanitaire. Ces acteurs sont fragilisés aujourd'hui alors qu'il est nécessaire d'investir pour s'adapter au mieux aux attentes des visiteurs.

Pour conserver une attractivité touristique et maintenir des activités importantes pour les territoires, une stratégie de rebond et de relance a été définie par l'Etat d'un part avec « France Relance », et, par la Région Nouvelle-Aquitaine d'autre part avec « Nouvelle-Aquitaine Rebond » afin de soutenir les investissements des opérateurs touristiques et des territoires.

Ces investissements marquent la volonté des acteurs touristiques à se réinventer dans un secteur concurrentiel fort et à différencier leurs offres pour accueillir de nouveaux visiteurs de proximité notamment. Cette différenciation se réalisera par une transformation de l'offre vers un tourisme durable et soutenable correspondant à la fois aux attentes des visiteurs et au respect des mesures sanitaires dans la période COVID19.

L'enjeu du secteur du tourisme sera d'opérer les investissements nécessaires au maintien de leurs activités et d'anticiper le changement de comportements de consommation des visiteurs.

Afin d'opérer les transitions et transformations nécessaires vers un tourisme durable, le Tourisme lab, animée par l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine, sera un outil au service de la relance et de la mutation des filières touristiques par l'innovation.

Dans le contexte COVID19, ce sera un outil au service de la filière du tourisme pour proposer de nouvelles expériences, de nouveaux produits, de nouvelles organisations correspondant aux attentes des territoires et des visiteurs, en connexion avec nos atouts comme la nature et la biodiversité. Ces nouvelles expériences, nouveaux produits « tourisme durable » seront nécessaires à la conservation d'une attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine

Par ces transitions, les attentes des entreprises envers les salariés vont évoluer avec une polyvalence des métiers, l'importance de rassurer les visiteurs et d'avoir une pratique sécurisante dans un contexte sanitaire particulier. La formation des salariés du secteur du tourisme, des actions collectives pour aider aux recrutements de saisonniers seront des enjeux pour les entreprises du tourisme afin de maintenir et de développer leurs activités.

Le COVID19 a eu pour conséquence, pour les grands acteurs touristiques, de se réinterroger sur leurs activités et leurs modèles économiques. Afin de pouvoir offrir de nouvelles expériences aux visiteurs et de trouver de nouveaux centres de profits, les grands acteurs du tourisme de Nouvelle-Aquitaine ont la nécessité d'investir sur les 6 prochaines années. L'objectif sera d'adapter l'offre existante par un repositionnement vers un tourisme durable et soutenable pour maintenir ces activités irriguant les territoires et notamment les territoires ruraux. Les grands acteurs estiment le besoin à 64 M€ d'investissements dans les 6 prochaines années.

### 4.5 Les fonds propres

La crise du Covid 19 a ébranlé de nombreuses entreprises du territoire néo-aquitain. Certaines connaissaient un développement qui se trouve aujourd'hui menacé pour des raisons conjoncturelles mais pas structurelles. Elles ont le plus souvent bénéficié de financements bancaires garantis par l'Etat (PGE) pour leur permettre de ne pas être défaillantes. Le recours au chômage partiel leur a aussi permis de limiter les dégâts. Aujourd'hui, leur bilan est déséquilibré au moment même où les perspectives de rebond devraient leur permettre de se redévelopper tant en croissance organique qu'éventuellement en croissance externe. Certains secteurs d'activités structurants en Nouvelle-Aquitaine se trouvent menacés comme le tourisme, l'aéronautique.

Aussi, un apport en fonds propres ou quasi fonds propres sera déterminant pour accélérer le redressement et favoriser le meilleur rebond dans les 18 à 24 mois à venir. Ainsi la Région mobilise un fonds d'investissement visant à soutenir les PME de la région dans le renforcement de leurs fonds propres. Les caractéristiques principales du fonds, qui devront être précisées, sont :

- Ciblage du fonds sur les PME, investissement par exception dans les TPE et les ETI
- Entreprises ciblées : entreprises ayant démontré la pérennité de leur modèle économique, entreprises s'engageant à maintenir l'emploi dans la région
- Part publique des investisseurs dans le fond inférieure à 50%, avec une parité Etat Région et un plafonnement de la contribution Etat par région
- Modes d'intervention des fonds régionaux : agrément AMF, investisseur avisé, intervention en capital-développement, en fonds propres et/ou quasi fonds propres, ticket d'investissement entre 50 K€ et 3 M€.

Synthèse Soutien à l'appareil productif et aux filières	Etat	Région
Soutien aux filières industrielles	26,841 M€	29,000 M€
Soutien aux PME et entreprises industrielles		158,000 M€
Intelligence économique		1,000 M€
Développement touristique		28,200 M€
Fonds propres		25,000 M€
<b>Total</b>	<b>26,841 M€</b>	<b>241,200 M€</b>

## **5 Cohésion sociale et territoriale**

### **5.3 Formation et emploi**

#### **5.3.1 Pacte régional d'investissement dans les compétences – Plan #1jeune1solution**

L'Etat et la Région partagent dans le contexte actuel la préoccupation de l'insertion des jeunes. Construit sur des fondements d'avant crise, le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, qui mobilise l'effort propre de la Région à hauteur de 648 M€ et 502 M€ de crédits additionnels de l'Etat pour la formation des Néo-aquitains, doit à présent adapter ses cibles et sa trajectoire.

Dans le cadre du plan #1jeune1solution, l'Etat et la Région ont ainsi identifié les besoins immédiats relatifs à la situation des jeunes, à combler dès 2020, et les besoins de moyen terme relatifs aux compétences attendues dans les mois à venir (2021-2022). Le financement complémentaire du Plan de relance au Pacte régional d'investissement dans les compétences de 58,7 M€ va permettre d'augmenter l'offre régionale de 8 387 parcours supplémentaires à destination des jeunes peu ou pas qualifiés, nouveaux bacheliers ou bien décrocheurs universitaires pour répondre à ce double besoin.

L'impact différencié de la crise sur les filières économiques régionales nécessite également d'intégrer de nouvelles priorités sectorielles dans le ciblage de l'offre de formation sur les territoires. Ainsi, à partir de nouveaux diagnostics et au regard des enjeux régionaux et nationaux, l'offre régionale de formation visera au-delà des secteurs ou métiers en tension de recrutement, les secteurs en reconversion confrontés à des besoins nouveaux en compétences et les secteurs d'avenir dont la crise a accentué la lisibilité et l'importance. Il s'agit également d'accompagner par la formation l'accélération des grandes transitions concernant l'environnement, l'énergie, le numérique, les technologies, la santé, la mobilité et les nouveaux enjeux de souveraineté, régionale, nationale, ou européenne.

Les moyens complémentaires du plan #1jeune1solution permettront donc de préparer et de renforcer l'insertion des jeunes dans des métiers et des secteurs qui restent en tension ou stratégiques pour l'économie régionale. La Région a d'ores et déjà anticipé des réponses dans ce domaine en proposant dès 2020 des formations complémentaires pour près de 2 000 jeunes titulaires d'un CAP ou d'un Bac professionnel depuis le mois de juin dernier et des formations supplémentaires pour les jeunes dans son offre de formation.

L'offre se répartit, de manière prévisionnelle, en 4 200 parcours à destination des jeunes titulaires d'un bac et 4 200 parcours à destination des jeunes peu ou pas qualifiés. Ces parcours, dont certains prennent effet dès 2020, correspondent à une offre nouvelle permettant de répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes pendant et depuis la crise sanitaire :

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

- 1815 « passerelles pour l'emploi » sont proposées depuis le mois de novembre aux jeunes diplômés en juin 2020 (bac professionnel ou CAP) pour les accompagner vers l'emploi ;
- 1000 « amorces de parcours » proposées aux diplômés du baccalauréat général en réorientation vers les filières professionnelles ;
- 822 parcours, en cours de construction avec les universités, permettront de répondre aux situations de décrochage universitaire ;
- 2 150 parcours résultent d'un abondement récent de l'offre de formation qualifiante
- 1 700 parcours seront intégrés dans les nouvelles commandes de formations qualifiantes prévues début 2021
- 1000 parcours (déployés par Pôle-emploi) viendront renforcer l'accompagnement des jeunes et notamment celui des jeunes travailleurs handicapés et/ou relevant des QPV ou des ZRR.

### ***5.3.2 Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle jeunes et adultes***

L'Etat et la Région partagent la nécessité de développer l'accessibilité à la formation, de renforcer son attractivité et de sécuriser les parcours des stagiaires.

La Région a revalorisé ses barèmes de rémunération des stagiaires dès janvier 2020 afin de les porter pour une majorité de stagiaires à 850 euros par mois au lieu de 650 euros.

France Relance prévoit que la couverture sociale et la rémunération de l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle jeunes et adultes soient revalorisés et leur accès simplifié, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de réduire la précarité financière que vivent de nombreux stagiaires de la formation professionnelle.

### ***5.3.3 Développement des capacités de formation***

En appui de la volonté commune de l'Etat et de la Région de développer de manière significative l'offre de formation, c'est toute une filière qu'il convient de mobiliser et d'accompagner. La filière formation est en effet traversée depuis plusieurs années par de profondes mutations qui viennent de connaître sous les effets de la crise sanitaire, avec le développement de la formation à distance notamment, une accélération. L'adaptation du Pacte consacre l'impérieuse nécessité de poursuivre la transformation de la formation au travers de nouvelles actions et de démarches partenariales comme le Contrat Régional de Filière Formation qui vient d'être adopté.

D'un point de vue opérationnel, il convient sans attendre d'appuyer les projets d'investissement dans la formation visant à développer les capacités de formation dans les territoires, l'attractivité des formations et des métiers au moyen d'installations et d'équipements performants. Plusieurs projets portant ces objectifs sont d'ores et déjà appuyés par la Région dans leur élaboration :

- Ecole de tonnellerie du futur de Cognac
- Halle technologique de Langon
- Maison de l'industrie de Brive
- Cité de la formation de Pessac (AFPA).

### **5.4 Aménagement du territoire**

Le plan de relance soutiendra les territoires dans leur diversité pour les accompagner dans leur projet de développement en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- accompagner le développement différencié des territoires ruraux :
  - accélérer la revitalisation et renforcer les fonctions de centralité des villes moyennes et petites ;
  - favoriser les coopérations territoriales notamment entre les métropoles et leurs territoires ;
- continuer la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et répondre aux besoins de leurs habitants ;
- apporter un soutien adapté et renforcé aux territoires présentant des signes de fragilité ;
- renforcer l'accessibilité aux services pour les publics les plus éloignés (géographiquement et socialement) ;
- accélérer la stratégie de reconquête industrielle des territoires en tenant compte des enjeux de la transition écologique et numérique.

#### **5.4.1 SRADDET et Néo-Terra : pour l'accélération des projets de résilience et de transition**

Avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la feuille de route Néo-Terra, la Région soutient les projets structurants et entend ainsi valoriser les atouts de tous les territoires et favoriser les solidarités territoriales, à différentes échelles, et le renforcement d'une armature urbaine autour de centralités intermédiaires et de proximité. En appui à l'émergence et à la mise en œuvre de ces projets, la Région soutient et anime l'ingénierie des territoires afin de réunir les conditions de réalisation de ces projets, pour tous les territoires, à commencer pour les plus vulnérables.

L'accord de relance permet à la Région d'accélérer son soutien aux projets les plus structurants pour les projets vecteurs d'un développement plus résilient, asseoir une stratégie d'animation de filières et de valorisation des savoir-faire et compétences territoriales, à animer un écosystème, comme la Cité du Cuir de Saint-Junien (1 M€), le « Carré Up ! » pour les entrepreneurs de la communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, la halle Sernam à Pau, sorte de tiers-lieu hybride à fort rayonnement (850 K€), le SMICVAL Market à Vayres (0.56 K€), ou le projet de Ferrocampus sur Saintes vise à créer un campus technopolitain unique en France dédié à la mobilité ferroviaire durable, connectée, autonome et décarbonée (15 M€). La Région amplifiera en outre sa politique en matière d'accès aux soins de premiers recours avec le déploiement de MSP pour lutter/ prévenir la désertification médicale (à hauteur de 200 K€/ MSP), priorité réaffirmée par la crise sanitaire.

L'Etat et la Région animeront le comité d'accélération des projets avec les opérateurs de l'Etat et l'ADI afin de décloisonner l'accompagnement des projets et à optimiser l'ingénierie financière.

### 5.4.2 Rénovation énergétique des bâtiments

Des objectifs nationaux sont définis notamment par la loi Transition énergétique et Croissance verte :

- **Pour le résidentiel** : 500 000 logements à rénover par an dont 150 000 rénovations de passoires thermiques occupées par des ménages propriétaires modestes, l'ensemble du parc devant atteindre le niveau BBC rénovation en 2050 ;
- **Pour les bâtiments tertiaires** : réduction de 40% en 2030 et 60% en 2050 des consommations énergétiques.

Chef de file en matière de transition énergétique et climatique, la Région décline actuellement ces objectifs en objectifs régionaux à travers le SRADDET et le Programme régional pour l'efficacité énergétique. Dans ce cadre, les réseaux des conseillers Energie ont été réorganisés et regroupés au sein de Plateformes de la rénovation énergétique désormais portées par les intercommunalités. L'efficacité énergétique des bâtiments s'inscrit par ailleurs dans l'ambition 5 de la Feuille de Route régionale NéoTerra «*Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques*».

- **Rénovation énergétique des bâtiments (hors bâti universitaire)**

En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, et la feuille de route Neo Terra pour la Région, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement soutenu par le plan de relance. A ce titre, les projets en ce sens des collectivités seront soutenus. Une priorité sera notamment accordée notamment aux projets :

- visant une performance énergétique élevée, avec une cible recommandée d'au moins 30% de réduction de consommation d'énergie, et une attention particulière sur les projets qui permettent de remplacer une chaudière au fioul par d'autres modes de chauffage ;
- portant sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires du bloc communal et des départements;
- se situant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi dans les communes rurales, afin de contribuer à la politique de cohésion du territoire.

Un nouveau dispositif de la Région, visant à l'accompagnement financier pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sera lancé sur les critères suivants :

- les opérations de rénovations énergétiques globales et non sur des travaux isolés,
- les 22 EPCI les plus vulnérables afin d'obtenir un impact le plus important possible sur l'attractivité de ces territoires mais aussi et surtout sur une diminution drastique de leur facture énergétique,
- les typologies de bâtiments les plus pertinentes à rénover : soit les plus énergivores, les plus occupés, avec de fortes émissions de gaz à effet de serre, et surtout utilisant des énergies fossiles car non reliés au gaz (13% des bâtiments tertiaires utilisent encore à ce jour des énergies fossiles en Nouvelle-Aquitaine).

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

D'autre part, la Région ciblera des projets de construction et de rénovation des bâtiments tertiaires publics et privés les plus exemplaires, démonstrateurs et innovants, engagés dans une démarche d'excellence énergétique et environnementale. Concernant le secteur du résidentiel, la Région axera son intervention sur les priorités suivantes :

- Un accès facilité des ménages néo-aquitains à un service public de conseil pour la performance énergétique de l'habitat
- Le développement de stratégies territoriales énergie habitat permettant de développer les opérations collectives sur des cibles spécifiques, comme les Territoires à énergie positive (TEPOS) ;
- Une stratégie renouvelée en matière de rénovation énergétique du logement collectif appuyant les politiques logements et d'aménagement du territoire, participant au renouvellement urbain et à l'attractivité des territoires.

L'enveloppe dédiée par la Région à la rénovation énergétique des bâtiments s'élève à 14 M€.

D'autres mesures du plan de relance visant à diminuer l'impact environnemental des acteurs économiques seront mises en place progressivement par l'ADEME au niveau national. Elles porteront sur la transition écologique des TPE/PME (80 M€), sur le tourisme durable (investissements écologiques des établissements d'hébergement et de restauration – 50 M€) ou encore sur les bilans de gaz à effet de serre dans le secteur agricole (10 M€).

### ***5.4.3 Soutien aux petites centralités***

L'Etat et la Région coordonneront leurs interventions dans les petites villes et les bourgs, en lien avec la Banque des Territoires (programme « petites villes de demain » de l'ANCT et programme « centre-bourgs » de la Région), sur la base de la géographie de la contractualisation régionale en 51 territoires.

### ***5.4.4 Politique de la ville***

En visant la réduction des écarts de développement entre les quartiers et l'amélioration des conditions de vie des habitants, la politique de la ville contribue à relever les défis auxquels sont confrontées les villes d'aujourd'hui : défi de la cohésion urbaine et sociale, préservation de l'environnement, développement économique des territoires...

Elle concourt ainsi, comme le réaffirme la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans son article 1er, au développement équilibré des territoires et à la production de la ville durable.

Aussi, la Région souhaite, en lien avec l'Etat et les collectivités concernées, renforcer son accompagnement afin de permettre un soutien à l'activité économique, à l'emploi, à la réussite scolaire, à l'amélioration de la mobilité et aux associations dans les quartiers.

- Développer l'attractivité et l'insertion par l'activité économique dans les quartiers prioritaires en développant de nouvelles formes d'emploi, à travers l'innovation et l'économie circulaire ;
- Développer l'artisanat et le commerce de proximité dans les QPV : espaces dédiés à l'incubation dans les QPV pour favoriser la création d'entreprises et leur pérennité ;

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

- Développer les usages et l'inclusion numérique dans les quartiers prioritaires à travers le soutien aux tiers lieux, aux équipements culturels ;
- Développer une mobilité durable et alternative douce à travers des investissements dans les opérations d'aménagement ainsi que de l'accompagnement au changement pour les modes de déplacement alternatifs pour les habitants QPV ;
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments dans les opérations de rénovation urbaine, utiliser les énergies renouvelables dans les quartiers prioritaires à travers la mobilisation du FEDER également sur ces questions ;
- Lutter contre les discriminations à l'emploi et à l'égalité professionnelle à travers l'accès et l'accompagnement à la formation professionnelle dans les filières également en devenir le numérique... ;
- Accompagner l'orientation des jeunes issus des QPV ;
- Aider à l'émancipation des femmes des quartiers prioritaires en favorisant la création d'activités, en suscitant l'entrepreneuriat dans les QPV et en proposant des modes de garde alternatifs ;
- Lutter contre la violence faite aux femmes en développant des hébergements d'urgence ainsi qu'en accompagnant l'accès aux droits des femmes et des familles, action de prévention intrafamiliale également.

Dans le cadre du « 1% Plan de relance » en faveur des banlieues et quartiers populaires, une attention particulière devra être portée sur la situation des habitants des quartiers politique de la ville dans le contexte de la crise sanitaire au vu de ses répercussions économiques et sociales.

Dans ces quartiers, un soutien accru devra être apporté aux habitants, via les associations, les acteurs de l'emploi, afin de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, de favoriser la création de maisons médicales et de centres de santé, ainsi que la mobilité pour les territoires enclavés.

### **5.4.5 Le retournement des entreprises et des territoires**

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la fragilisation des entreprises néo-aquitaines et la multiplication des PSE, accentue le besoin d'une coordination Etat-Région renforcée dans le domaine de l'accompagnement des entreprises en difficulté. Certaines filières emblématiques de notre économie sont particulièrement touchées : la sous-traitance aéronautique (LISI Aerospace, Nexteam, Lauak Industrie, LISI Aerospace...) ou automobile (Fonderies du Poitou, Borg Warner,...), agro-alimentaire et tourisme sont particulièrement touchés.

Cette coordination Etat-région doit se faire dans une logique visant à la fois l'anticipation des difficultés, l'identification des entreprises impactées au plus près du territoire, l'accompagnement de plans de relance pérennes et calibrés financièrement.

Cette coordination renforcée pourrait se faire à plusieurs niveaux à expertiser :

- Par le co-pilotage Etat-région des Cellules de Veilles et d'Alerte Précoce, instances de partage d'information sur les dossiers et les approches. En Nouvelle-Aquitaine ce co-pilotage se met en œuvre depuis la rentrée de septembre 2020 et fera l'objet d'une convention Etat-région qui est en cours d'élaboration,

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

- Par la mise en place de la démarche « Signaux-faibles », une fois l'application fiabilisée, avec une première analyse au niveau régional,
- par une participation de la Région aux différents CODEFI départementaux,
- Par un partenariat plus étroit entre les services de la Région et les instances relevant de Bercy (CIRI et DIRE) pour les dossiers à fort enjeu stratégique : emploi, technologie, territoire.

La Région dispose d'une équipe dédiée à cette problématique et a engagé plus de 17 M€ d'aides financières directes dans le soutien aux entreprises en retournement (hors aide d'urgence COVID) en 2020. Pour 2021, le budget est de 18 M€. Il sera du même ordre en 2022. De plus, afin de fiabiliser ses conditions d'intervention la Région engage plus de 250 000 € chaque année pour des missions de diagnostic économique et financier menées par des cabinets d'audit internationaux de renom. Ces diagnostics sont d'ores et déjà partagés avec les services de l'Etat.

### **5.5 Numérique**

#### **5.3.1. Réouverture du guichet « Plan France Très Haut Débit »**

La couverture numérique des territoires est accélérée par le plan de relance dans le cadre des objectifs suivants :

- D'ici 2022, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s) ;
- D'ici 2025, généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire.

La réouverture du guichet du Plan France Très haut débit contribue à la réalisation de ces objectifs.

#### **5.3.2. Ressources pédagogiques numériques**

Le développement en tous points du territoire d'un service public du numérique éducatif, au service de la continuité éducative et de l'école inclusive, suppose que les établissements disposent d'un environnement numérique idoine pour accéder à des services numériques dans un cadre sécurisé. Ainsi le plan de relance a vocation à doter les classes de lycées (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) en équipements vidéo pour développer l'enseignement hybride à destination simultanée d'élèves en classe et à distance ou encore pour développer la classe inversée. Cette mesure d'aide à l'équipement s'inscrit dans un dispositif d'ensemble, tant pédagogique (articulation présentiel-distanciel) que technique (dispositif de streaming) et d'accompagnement humain en tenant compte des disparités géographiques, sociales et de degré de maturité numérique. Les projets doivent permettre la mise en place d'enseignements en classes hybrides (enseignant dans la classe et élèves sur place ou à distance) à travers l'équipement des salles de classe des lycées en ordinateur, microphone multidirectionnel et webcam permettant une diffusion synchrone ou asynchrone ;

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Le contexte sanitaire a permis de mesurer encore davantage toute l'importance d'avoir d'une part, une économie numérique dynamique sur son territoire et, d'autre part, de permettre à chacun d'accéder aux services en ligne désormais essentiels pour l'accès aux droits, se former, communiquer. Tout d'abord, la filière numérique est l'une des filières, malgré les difficultés profondes rencontrées par certaines entreprises, qui a su malgré tout connaître des croissances de chiffre d'affaire et créer des emplois qualifiés. Ensuite, la transformation numérique de l'ensemble des autres secteurs d'activité de l'économie régionale est un facteur essentiel de résilience rapide du territoire. Ceci s'accompagne d'un enjeu croissant lié aux cyber-menaces.

Enfin, la problématique de l'accès à un débit suffisant, mais aussi l'accès à un équipement minimal et aux compétences suffisantes pour les usages numériques sont désormais des enjeux encore plus criants de solidarité, d'équité territoriale et d'égalité de traitement des citoyens néo-aquitains. L'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine pour les entreprises pour cette filière en croissance crée une tension structurelle sur certains métiers du numérique.

L'objectif poursuivi conjointement par l'Etat et la Région est d'accélérer la transformation numérique de l'ensemble des secteurs, favoriser la croissance des entreprises de la filière et permettre l'inclusion numérique des néo-aquitains.

### ***5.5.3 Cybersécurité***

Sur la cybersécurité, l'Etat et la Région partagent une volonté de permettre au territoire de se doter des moyens suffisants pour faire face à cet enjeu croissant, impactant l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire. La création d'un campus cyber sécurité de pointe associant acteurs privés, universitaires et publics est visé, associant notamment des centres de ressources cyber à Niort, Mont de Marsan et Limoges.

### ***5.5.4 Inclusion numérique***

Sur l'inclusion numérique, une politique articulée entre l'Etat, la Région, la Banque des Territoire, les Départements et les EPCI vise spécifiquement à soutenir une politique régionale d'inclusion numérique encore davantage nécessaire.

L'Etat et la Région auront consacré depuis 2017 plus de 700M€ pour déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire régional délaissé par l'initiative privée, véritable infrastructure essentielle désormais du développement des territoires.

### ***5.3.5. Un projet structurant : RINA***

L'Etat et la Région conviennent aujourd'hui de contribuer à la constitution d'un réseau régional, véritable colonne vertébrale sécurisée à très haut débit, fédérant toutes les initiatives publiques antérieures ou en cours, au bénéfice de toutes les communautés publiques (Enseignement supérieur et recherche, Education, Collectivités Territoriales, Santé) en le mettant à la disposition de leurs établissements. Constitué en boucle sécurisée aux meilleurs standards du marché, le réseau régional connectera entre eux les quelques vingt réseaux d'initiative publique existants ou en cours de déploiement. Il permettra la démultiplication des échanges entre acteurs publics, l'accès sécurisé aux données sensibles publiques et la souveraineté numérique grâce à une infrastructure publique stratégique.

Les bénéficiaires publics du projet sont le Data center régional positionné au cœur du réseau, les 64 sites d'Enseignement supérieur et recherche (ESR), les 79 hôpitaux regroupés en 12 groupements hospitaliers territoriaux, les instituts de formation en soins infirmiers et établissements de formation aux métiers de santé (environ 70 sites), les 271 lycées, les quelques 50 sites de la Région. La Région sera le maître d'ouvrage investisseur et son exploitation sera confiée à la SPL Nouvelle Aquitaine THD dont la Région est actionnaire.

Le réseau de collecte serait financé sous la forme d'investissements : IRU fibre sur 15 ans (11,3 M€), et équipements actifs (9,8 M€) Sous réserve de marges de négociations réelles à la baisse concernant l'acquisition d'IRU auprès d'acteurs publics ou privés, non encore exploitées, l'investissement estimé serait de 28 M€ pour un coût total d'exploitation de 26,2 M€ réparti sur 15 ans. L'Etat est sollicité pour apporter son appui financier au projet.

## ***5.4. Santé***

### ***5.4.1. Opérations d'investissement dans les établissements de santé***

Ces opérations correspondent à la mise en œuvre d'une compétence exclusive de l'Etat qui se traduit par une politique d'investissement et de financement au service de la qualité de soins constituant une ambition actée dans le cadre du « Ségur de la santé », dont la traduction financière s'inscrit d'ores et déjà dans le plan de relance 2021 – 2022. Il s'agit d'une opportunité complémentaire d'accélérer la modernisation des établissements de santé et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des personnels soignants : l'objectif est que les personnels hospitaliers puissent voir très vite une amélioration nette de leurs conditions d'exercice.

A cette fin, sont privilégiées les opérations d'investissement courant dans les établissements de santé pour les années 2021 et 2022, visant à améliorer le fonctionnement des services de soins. Cette enveloppe dédiée aux investissements courants sera mobilisée sur la base de la remontée des services de soins, après consultations des communautés médicales et soignantes. Elle pourra bénéficier aux établissements publics, privés non lucratifs et privés lucratifs.

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Un effort complémentaire en matière d'investissement public est réalisé pour soutenir la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, avec une enveloppe spécifique également répartie entre régions pour financer des investissements dans les départements français les plus touchés par les inégalités territoriales, ainsi que dans les départements français les plus touchés par la précarité.

A titre général, ces crédits sont assortis d'une gouvernance spécifique visant à « donner aux territoires le pouvoir en matière d'investissement en santé », passant par une association plus marquée des élus à la prise de décision. Cette future gouvernance territoriale de l'investissement public en santé se mettra en place au début de l'année 2021.

Les crédits mobilisables dans le champ de la santé, relevant de l'assurance maladie, nécessitent chaque année une inscription dans les lois de financement de la sécurité sociale. Les montants indiqués ci-après sont donc dépendants des crédits votés par le Parlement, et notifiés effectivement à l'Agence régionale de santé.

Le plan de relance gouvernemental inclut les mesures d'accompagnement actées dans le cadre du « Ségur de la santé ». Au titre du soutien massif à l'investissement public, se traduisant par une enveloppe nationale de 1,9 milliards d'euros mobilisables sur les prochains exercices, la Nouvelle-Aquitaine est susceptible de bénéficier d'une dotation de 180 253 856 €. Dans l'immédiat, cet effort complémentaire en faveur de l'investissement courant et de la réduction des inégalités pourrait porter sur une première tranche d'un montant estimatif de 62 M € au titre de l'année 2021.

### ***5.4.2. Développement des formations en santé***

La crise sanitaire et le confinement aujourd'hui exacerbent aujourd'hui les besoins en ressources humaines avec une grande difficulté de recrutement. Le Rapport El Khomri publié en Octobre 2019, relatif au grand âge et à l'autonomie, met en exergue de forts besoins en recrutement dans les métiers du grand âge, lié au déficit de valorisation, donc d'image de ces métiers.

Dans le prolongement du Ségur de la santé, l'Etat et la Région se mobilisent pour former davantage d'infirmiers, d'aides-soignants, d'accompagnateurs éducatifs et sociaux (AES) pour les Ehpad et d'auxiliaires de vie. Par anticipation, la Région vient de financer 131 places d'étudiants infirmiers (septembre 2020) et ouvrira progressivement avec le levier du Pacte régional d'investissement dans les compétences, à partir de janvier 2021, 547 places supplémentaires pour la formation d'aides-soignants et d'AES principalement. Au total, sur la période 2021-2022 l'engagement de l'Etat et de la Région porte sur la création de 1 590 places supplémentaires d'infirmiers, d'aides-soignants et d'AES.

Le développement de cette offre de formation s'inscrira dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales qui a été adopté en 2018. L'analyse préalable des besoins sera partagée avec les employeurs du secteur dans le cadre du contrat régional de filière santé, action sociale, métiers du social et du médico-social animé par la Région.

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

Un tel développement ne saurait par ailleurs s'envisager sans la prise en compte du volet immobilier concernant les locaux des instituts de formations sanitaires et sociales. Les bâtiments sont souvent en très mauvais état et insuffisants pour permettre l'ouverture de places supplémentaires. D'ores et déjà certains projets de relocalisation d'écoles peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de l'enseignement supérieur lorsqu'il s'agit en majorité de formations universitarisées, c'est le cas des projets de Bergerac dans le précédent CPER et du Campus santé de Poitiers dans le CPER en cours de discussion. Le CPER doit nous permettre d'en faire autant sur des formations ou des sites non universitaires.

Avec l'objectif d'augmenter les capacités de formation, d'améliorer les conditions d'études et de rendre attractives les formations proposées, la Région appuie d'ores et déjà les projets de campus des formations sanitaires de Vanteaux à Limoges, de relocalisation des IFSI/IFAS de Brive et de Tulle et de relocalisation des écoles de Villeneuve-sur-Lot.

### **5.4.3. Santé et territoires**

La déprise médicale (diminution du nombre de médecins / habitants, notamment du fait de leur vieillissement) est une problématique majeure de la Nouvelle-Aquitaine, principalement sur les zones nord et est de la région. Dans ce contexte, les maisons et centres de santé pluri professionnels offrent une solution qui, si elle n'est pas unique, permet un meilleur accès aux soins pour les populations et un mode d'exercice collectif pour les professionnels de santé. Le travail collaboratif participe à attirer, notamment dans les territoires caractérisés par une faible densité de professionnels, les jeunes professionnels qui sont de plus en plus accoutumés au travail en équipe, que ce soit en termes de projet de santé ou de modèle d'organisation.

La Région contribue à financer chaque année un effort moyen d'installation de 15 maisons de santé pluridisciplinaires. 24 maisons de santé sont déjà prévues en financement sur la période 2021 à 2022 pour un montant de 5 M€.

### **5.5. Sport**

Le parc de piscines en Nouvelle-Aquitaine, construit dans les années 70 et 80, atteint aujourd'hui un niveau de vétusté important. Les travaux nécessaires à la remise aux normes pour la pratique sportive sont souvent hors de portée des collectivités propriétaires et nécessitent un engagement exceptionnel de l'Etat et de la Région. Le plan de relance intégrera les projets des agglomérations de Rochefort et d'Angoulême et la Métropole de Bordeaux (Mérignac).

La Région a lancé le chantier de deux nouveaux lycées en Gironde, pour répondre à l'évolution démographique de ce secteur et permettre la scolarisation des élèves dans des établissements plus proches de leur domicile. La collectivité souhaite que ces lycées s'inscrivent pleinement dans la vie de leur territoire, et qu'ils contribuent notamment à répondre aux besoins des habitants et du tissu associatif local en termes d'équipement sportif ou socio-culturels. Le plan de relance intégrera la construction des gymnases et des salles polyvalentes des nouveaux lycées du Barp et de Créon.

### **5.6. Jeunesse**

L'action publique en direction des jeunes repose sur la coordination entre la Région et l'Etat en termes d'accès à l'information et d'accès aux droits.

#### **5.6.1. Renforcer l'accès à l'information des jeunes**

Les structures d'information labellisées « information jeunesse » jouent un rôle essentiel dans les domaines scolaire et professionnel comme dans la vie quotidienne des jeunes (logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilités...). Elles ont pris une dimension nouvelle avec l'inscription de la discipline « Orientation » dans le cadre de l'information jeunesse en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. L'Etat et la Région ont signé un Schéma Régional de l'Information Jeunesse pour renforcer la proximité avec les jeunes et légitimer la place de l'information dans les politiques jeunesse.

Il s'agit de :

- Dynamiser l'information Jeunesse au travers du CRIJ Nouvelle-Aquitaine, (accueil, information, accès aux droits, numérique, actions hors-les-murs...);
- Animer ce réseau par le biais du CRIJ Nouvelle-Aquitaine en lien avec les services de l'Etat et de la Région, particulièrement en zone fragiles ;
- Articuler l'information sur les métiers et les formations dans les établissements scolaires en synergie avec les acteurs de l'orientation
- Déployer la « Boussole des jeunes » en lien avec les réalités territoriales.

L'enveloppe est de 450 000 € pour la Région et 400 000 € pour l'Etat par an sur 2021 et 2022.

#### **5.6.2. Renforcer l'accès aux droits par les pratiques numériques**

L'accès des jeunes aux droits passe par le développement de nouvelles pratiques numériques : achat d'équipement informatique et numérique, reconfiguration des réseaux et des sites internet dans une démarche de design de service auprès du réseau de l'Information Jeunesse (IJ), à hauteur de 500 000€ en investissement pour la Région sur 2021. L'intervention se fera en complémentarité pour une plus grande efficacité au regard des champs d'intervention de chaque institution.

L'Etat pourra également intervenir auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire impactées par la crise sanitaire.

#### **5.6.3. Internats d'excellence**

La reconversion de salles de classes inemployées en salles d'internat permettra de renforcer les capacités d'accueil des lycées régionaux et de permettre plus facilement aux élèves éloignés de ces établissements la possibilité d'y suivre leur scolarité, élargissant ainsi leur liberté d'orientation. Dans le plan de relance, 8 internats ont été ciblés.

### **5.7 Culture et patrimoine**

#### **5.7.1. Création culturelle**

Dans le cadre du plan de relance, le volet spécifique « Fond de transition écologique » est doté d'une enveloppe globale de 2,3 M€ pour le territoire néo-aquitain, permettant d'accompagner un certain nombre d'opérateurs culturels dans le domaine de la création, structures labellisées ou soutenues par l'État, dans l'adaptation de leurs outils aux différentes normes et en particulier aux normes environnementales avec l'exigence d'une réduction de leur empreinte écologique. Par la mise aux normes environnementales de ces établissements, l'investissement ainsi réalisé permettra de véritables gains sur le plan énergétique, et par conséquent, dans une logique vertueuse, de réduire les coûts de fonctionnement en matière de dépenses énergétiques. Des structures de créations, de diffusion et de formation supérieure dédiées au spectacle vivant et aux arts visuels pourront être concernées.

En cohérence avec la politique régionale de soutien à la création et à la diffusion, le plan de relance intègre les projets structurants de scènes de spectacle vivant, de musiques actuelles, et les lieux de création et de diffusion dans le secteur de l'image. Il s'agit de contribuer au maintien du maillage d'équipements de qualité qui concourent à un accompagnement des formes artistiques dans toutes leurs diversités, en prenant également en compte de manière marquée les conditions d'accueil des publics et personnes des territoires. Les travaux de rénovation permettront à ces lieux d'accélérer leur transition énergétique et mutation numérique : rénovation de Café Music de Mont de Marsan, de la Sirène à la Rochelle, de la Fabrique POLA par exemple.

#### **5.7.2. Patrimoine**

Le patrimoine innerve le territoire de Nouvelle Aquitaine, qui compte plus de 6 000 Monuments Historiques. Or il présente un fort besoin d'être entretenu et restauré, alors que la crise sanitaire a pesé sur les financements et ralenti les chantiers. Le plan de relance permettra de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement de notre région, et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux.

Le plan de relance de l'Etat permettra notamment de mettre en œuvre un « plan cathédrales », doté de 9,152 M€. Ces crédits permettront d'abonder les travaux de mise en sécurité incendie et de restauration des cathédrales de Bordeaux, La Rochelle, Limoges et Bayonne. Il permettra également de soutenir, au-delà des moyens pérennes mobilisés chaque année par l'État, la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés (4,045 M€). Au-delà, il permettra également d'accélérer la restauration des monuments nationaux présentés par le Centre des monuments nationaux à travers la région (3 M€), tel le château de Cadillac (33). Il permettra enfin un réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musée, archéologie, archive), en particulier, dans le secteur archéologique (Domaine de Campagne, Centre de Conservation et d'Études et Musée National de la Préhistoire en Dordogne), à hauteur de 2 M€.

## Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Des projets patrimoniaux exceptionnels et particulièrement structurants pour le territoire en termes d'attractivité, et matures en termes de travaux seront soutenus : musée des beaux-Arts de La Rochelle, maison Maria Casarès, musée Labenche de Brive, Cité de l'accordéon de Tulle.

Synthèse Cohésion sociale et territoriale	Etat	Région
Pacte régional d'investissement dans les compétences – Plan jeunes	58,709 M€	
Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes	18,151 M€	11,000 M€
Investissements dans la formation		15,000 M€
Aménagement et cohésion des territoires	154,226 M€	30,000 M€
Rénovation énergétique des bâtiments		14,000 M€
Politique de la ville		8,000 M€
Retournement des territoires et des entreprises		36,000 M€
Réouverture du guichet « Plan France Très Haut Débit »	2,000 M€	
Inclusion numérique	15,000 M€	
Projet RINA		21,000 M€
Santé	180,253 M€	5,000 M€
Création de places en IFSI et IFAS	13,814 M€	
Investissement dans les IFSI et IFAS		12,000 M€
Jeunesse	1,578 M€	20,300 M€
Patrimoine culturel & création culturelle	20,497 M€	6,500 M€
Sport		34,610 M€
<b>Total</b>	<b>464,228 M€</b>	<b>213,410 M€</b>

## **7 Synthèse générale**

<b>Thématiques de l'accord de relance</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>
1- Infrastructures - transport - Mobilités	939,878 M€	697,245 M€
2- Enseignement supérieur, recherche et innovation	24,754 M€	68,400 M€
3- Transition écologique et énergétique	39,185 M€	89,305 M€
4- Soutien à l'appareil productif et aux filières	26,841 M€	241,200 M€
5- Cohésion sociale et territoriale	464,228 M€	213,410 M€
<b>Total de l'accord de relance</b>	<b>1 494,886 M€</b>	<b>1 309,560 M€</b>

### **ARTICLE 3 – OPERATIONS PROPOSEES**

L'accord régional de relance établit une liste d'opérations participant à l'effort de reprise de l'activité programmées à l'échéance de 2021-2022. Cette liste a permis d'établir les enveloppes prévisionnelles de financement.

Cette liste, annexée à l'accord de relance, a été élaborée dans une logique de concertation avec les collectivités territoriales afin d'identifier leurs priorités. Elle établit les opérations matures dans les domaines stratégiques décrits par l'accord.

Ces opérations devront être réalisées sur la période de l'accord. Pour chaque projet financé en application des dispositions de l'accord de relance, une convention d'engagement sera signée avec le maître d'ouvrage concerné par laquelle ce dernier s'engagera à apposer le logo de chacun des co-financeurs du projet et notamment ceux de « France Relance » et du Conseil Régional. Cette mention devra apparaître sur l'ensemble des documents de communication et d'information ainsi que sur le lieu des éventuels travaux.

Enfin, l'engagement de l'État en faveur de la relance pris à travers le présent accord sera décliné à l'échelle infra départementale dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Ceux-ci ont vocation, sur une durée de 6 ans, à permettre aux territoires de s'associer à l'effort de relance dans le cadre de leurs compétences et sur les domaines qui correspondent à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Le CRTE traitera l'ensemble des enjeux du territoire identifié, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique.

### **ARTICLE 4 – GOUVERNANCE**

Un comité régional de suivi sera constitué entre l'Etat et la Région pour suivre l'exécution financière des opérations contenues dans l'accord de relance.

Ce comité rapportera au comité régional de pilotage et de suivi de l'accord de relance s'agissant des opérations co-financées par les crédits de France Relance.

Il rapportera également le suivi de l'exécution des opérations à la Conférence territoriale de l'action publique.

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre technique et financière des opérations seront menés au sein des instances de gouvernance propres à chacune d'elles.

## **Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022**

### **ARTICLE 5 – PREPARATION DU CPER 2021-2027**

S'agissant de la part des crédits de l'Etat mis sur les infrastructures ferroviaires, le présent accord de relance constitue un avenant au CPER 2015-2020.

Pour le reste, l'accord de relance porte sur des opérations à court terme 2021-2022 qui pouvaient initialement être inscrites dans le Contrat de plan Etat-Région dont la période d'exécution, si elle débute la même année que le plan de relance, s'étend jusqu'à l'année 2027. Des opérations, selon leur capacité à être réalisées par succession de tranches distinctes, pourront être comprises à la fois dans l'accord de relance et dans le CPER.

Le CPER 2021-2027 fait l'objet d'une procédure de préparation concomitante et distincte engageant des crédits spécifiques. Il résultera comme l'accord de relance d'une large concertation territoriale.

Il sera finalisé en 2021 et une première étape de signature interviendra au premier trimestre 2021.

-o0o-

Fait à Bordeaux, le

**En présence de Madame la Ministre  
de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**

**Jacqueline GOURAULT**

**La Préfète de Région**

**Le Président du Conseil régional**

**Fabienne BUCCIO**

**Alain ROUSSET**

***ANNEXE A L'ACCORD DE RELANCE : LISTE DES OPERATIONS  
PRETES A ETRE PROPOSEES A LA PROGRAMMATION***

**INFRA-TRANSP-MOBILITES**

MAQUETTE THÉORIQUE ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)			Crédits valorisés
	Etat PdR	Etat hors PdR	Région	SNCF-R PdR
<b>Rénover et moderniser le réseau ferroviaire</b>	<b>72,917</b>	<b>342,711</b>	<b>536,923</b>	<b>30,922</b>
<b>Mobilités actives et transports collectifs</b>			<b>18,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Bruit ferroviaire</b>		<b>4,848</b>		<b>0,463</b>
<b>Moderniser le réseau routier national</b>	<b>44,288</b>	<b>430,530</b>	<b>106,200</b>	
<b>Contribuer au développement économique et durable des ports maritimes</b>	<b>12,304</b>	<b>32,280</b>	<b>31,397</b>	
<b>Equipements fluviaux</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,075</b>	
<b>Vélos-routes et voies vertes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,650</b>	
<b>TOTAL MOBILITÉS</b>	<b>129,509</b>	<b>810,369</b>	<b>697,245</b>	<b>31,385</b>

RECENSEMENT INDICATIF DES PROJETS						
PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)			Crédits valorisés
			Etat PdR	Etat hors PdR	Région	SNCF-R PdR
<b>Rénover et moderniser le réseau ferroviaire</b>			<b>72,917</b>	<b>342,711</b>	<b>536,923</b>	<b>30,922</b>
<b>Accroître les capacités de circulation du réseau structurant</b>			<b>0,000</b>	<b>46,194</b>	<b>24,414</b>	<b>0,000</b>
<i>IPCS Bordeaux - Hendaye - Section Gazinet-Dax : études et premiers travaux</i>				9,500	9,500	
<i>Aménagements capacitaires Bordeaux - Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque - Aménagements Hendaye frontière</i>				3,664	3,664	
<i>Bordeaux- Hendaye (IPCS Gazinet-Lamothe, IPCS Lamothe-Morcenx)</i>				1,000	1,000	
<i>POLT - IPCS (installations permanentes de contre-sens)</i>				23,000	2,000	
<i>POLT - Amélioration de la performance (études)</i>				5,800	1,600	
<i>Amélioration capacitaire entre Poitiers et La Rochelle</i>				3,230	6,650	
<b>Accroître les capacités de circulation des nœuds ferroviaires</b>			<b>8,000</b>	<b>27,196</b>	<b>35,196</b>	<b>0,000</b>
<i>Aménagements ferroviaires en sortie de Bordeaux- Etudes PROJET</i>				9,000	9,000	
<i>Restructuration de la gare de Bayonne et adaptation du plateau ferroviaire</i>				10,000	10,000	
<i>Nœud ferroviaire de Bordeaux - Renforcement des installations fixes de tractions électriques (IFTE)</i>				1,196	1,196	
<i>RER Métropolitain</i>			8,000	6,000	14,000	
<i>Etoile de Bayonne - études d'émergence</i>				0,500	0,500	
<i>Etoile de La Rochelle - études d'émergence</i>				0,500	0,500	
<b>Pérenniser et moderniser les lignes ferroviaires régionales</b>			<b>44,767</b>	<b>136,728</b>	<b>400,939</b>	<b>14,600</b>
<i>Cambo - St-Jean-Pied-de-Port - Régénération et amélioration capacitaires</i>				15,786	19,786	
<i>Lamothe - Arcachon - Renouvellement caténaïres et travaux d'urgence</i>			0,275	0,230	0,505	
<i>Voie ferrée de ceinture - Renouvellement caténaïres + OA</i>				1,510	1,510	
<i>Amélioration de la desserte de Bergerac</i>				27,678	34,763	
<i>Études d'amélioration de la desserte de Pau</i>				0,250	0,250	
<i>Oloron - Bedous - Suppression du passage à niveau n°50</i>				1,500	4,500	
<i>Bordeaux - Le Verdon - Aménagements capacitaires et renouvellement des caténaïres</i>			3,370	0,500	3,870	
<i>Oloron - Bedous - Reprise des circulations</i>					73,000	

**INFRA-TRANSP-MOBILITES**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)			Crédits valorisés
			Etat PdR	Etat hors PdR	Région	SNCF-R PdR
<i>Pau – Oloron – accroissement de la capacité</i>					3,000	
<i>Agen - Niversac – études régénération et travaux d'urgence</i>			2,035		6,105	
<i>Périgueux - Niversac – Brive – études régénération et travaux d'urgence</i>			3,560		7,122	
<i>(Brive) Tulle – Usse – études régénération et travaux d'urgence</i>			2,330		4,646	
<i>Brive – St Denis près Martel (Aurillac) – Travaux d'amélioration</i>				2,000	2,000	
<i>Liaison Limoges - Périgueux – études régénération et travaux d'urgence</i>			4,055	0,445	4,500	
<i>(Limoges) - Nexon – St-Yrieix et Objat-Brive – Travaux de régénération</i>			1,790		41,400	
<i>Poitiers – Limoges – Régénération de la ligne existante avant 2020</i>				11,000	1,500	
<i>Poitiers – Limoges – Régénération à 30 ans (Etudes et premiers travaux), travaux d'urgence</i>			3,375	22,600	40,975	
<i>Saint Sulpice – Guéret- Montluçon et Busseau-Felletin : – études régénération et travaux d'urgence</i>			1,865		5,595	
<i>Le Palais – Meymac – modernisation signalisation et travaux d'urgence</i>			0,712		1,424	
<i>Modernisation signalisation Saintes Angoulême</i>				13,200	13,500	
<i>Modernisation de la ligne Saintes Royan</i>				1,800	21,840	
<i>Régénération Angoulême Beillant</i>			13,400		8,857	
<i>Régénération de la ligne Angoulême Limoges</i>			3,000	1,100	4,100	
<i>Régénération Thouars - Bressuire (études)</i>					4,000	
<i>Modernisation Nantes Bordeaux – section La Rochelle La Roche/Yon</i>				16,914	14,336	
<i>Modernisation Nantes Bordeaux – section Saintes Saint Mariens</i>			1,750	14,500	10,730	
<i>Modernisation signalisation La Rochelle Saintes</i>					1,000	
<i>Régénération Niort Saintes et travaux d'urgence</i>			3,250	1,295	63,205	
<i>Electrification Angoulême Saintes Royan (études)</i>				4,420	2,920	
<b>Permettre le développement du fret ferroviaire</b>			<b>17,850</b>	<b>95,919</b>	<b>33,774</b>	<b>0,000</b>
<i>Accessibilité du Grand Port de Bordeaux : restructuration de la voie ferroviaire du Bec d'Ambès</i>				6,000	6,000	
<i>Contournement ferroviaire de La Rochelle</i>				0,100		
<i>Mesure compensatoire de l'AFAT - Desserte routière de Tarnos par la RD85</i>				2,000	2,000	
<i>Régénération de la ligne Niort Thouars</i>			4,800	3,389	9,389	
<i>Soutien et relance du fret ferroviaire</i>			13,050	84,430	16,385	
<b>Autres opérations</b>			<b>2,300</b>	<b>33,300</b>	<b>27,600</b>	<b>11,668</b>
<i>Accessibilité PMR dans les gares nationales et régionales</i>				28,000	15,000	
<i>Actualisation de l'audit du réseau</i>				0,100	0,100	
<i>Études préparatoires au prochain CPER</i>				2,500	2,500	
<i>Travaux de maintien de la performance (voie et ouvrages)</i>			2,300	2,700	10,000	
<b>Mise en accessibilité et passages à niveau</b>			<b>0,000</b>	<b>3,374</b>	<b>15,000</b>	<b>4,654</b>
				3,374	15,000	4,654
<b>Mobilités actives et transports collectifs</b>				<b>0,000</b>	<b>18,000</b>	<b>0,000</b>
					18,000	

**INFRA-TRANSP-MOBILITES**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)			Crédits valorisés
			Etat PdR	Etat hors PdR	Région	SNCF-R PdR
<b>Bruit ferroviaire</b>				<b>4,848</b>	<b>0,000</b>	<b>0,463</b>
				4,848	0,000	0,463
<b>Moderniser le réseau routier national</b>			<b>44,288</b>	<b>430,530</b>	<b>106,200</b>	
<b>Opérations achevées</b>			<b>0,000</b>	<b>50,140</b>	<b>0,000</b>	
A630 - Aménagement de la rocade de Bordeaux				36,750		
A660/RN250 - Etudes post DUP				0,750		
RN134 - Aménagements de points singuliers (entre Bedous et la frontière)				7,000		
RN141 - Travaux de finition entre La Barre et Le Breuil				1,440		
RN221 - Aménagements à l'est de Périgueux				4,200		
<b>Améliorer la sécurité du réseau routier national</b>			<b>24,288</b>	<b>39,612</b>	<b>0,000</b>	
RN10 - Aménagement de carrefours dans la Vienne			13,000	25,500		
RN 21 - Aménagements de sécurité en Dordogne			0,738	1,662		
RN134 - Mise en sécurité entre Pau et Oloron-Sainte-Marie			10,550	12,450		
<b>Réduire la congestion sur le réseau routier</b>			<b>11,500</b>	<b>199,046</b>	<b>39,054</b>	
A630 - Mise à 2x3 voies rocade de Bordeaux entre les échangeurs 4 et 10			5,500	63,150		
RN10 - Reignac-Chevanceaux			6,000	50,100	7,500	
RN141 - Déviation Roumazières / Exideuil				79,515	29,835	
RN141 - Déviation Chasseneuil / Roumazières				3,281	0,719	
RN147 - Amélioration des accès sud-est de Poitiers				1,000	1,000	
RN520 - Aménagement du contournement de Limoges entre l'A20 et Le Malabre				2,000		
<b>Désenclaver et améliorer la desserte des territoires</b>			<b>8,500</b>	<b>125,712</b>	<b>67,146</b>	
RN10 - Echangeur de Mansle			4,000			
RN11 - Déviation de Mauzé et aménagements RN248					13,279	
RN134 - Déviation d'Oloron-Sainte-Marie				2,900		
RN141 - Vigerie-Villesèche				8,000	3,000	
RN147 - Déviation de Lussac-les-Châteaux				50,202	39,553	
RN147 - Aménagement à 2x2 voies au nord de Limoges				37,860	8,114	
RN147 - Créneaux entre Poitiers et Limoges			4,500		3,200	
RN150 - Raccordement avec la rocade de Saintes				0,000	0,000	
RN150 - Participation à l'aménagement entre Saujon et Royan				0,000		
RN21 - Contournement de Périgueux				0,750		
RN21 - Déviation Agen Nord				2,400		
RN21 - Déviation de Croix-Blanche et Monbalen				21,600		
Subvention barreau Camélat				2,000		
<b>Améliorer l'insertion environnementale du réseau routier national</b>			<b>0,000</b>	<b>16,020</b>	<b>0,000</b>	
RRN - Protections acoustiques				10,023		

**INFRA-TRANSP-MOBILITES**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)			Crédits valorisés SNCF-R PdR
			Etat PdR	Etat hors PdR	Région	
RRN – Mesures environnementales				5,997		
<b>Contribuer au développement économique et durable des ports maritimes</b>			<b>12,304</b>	<b>32,280</b>	<b>31,397</b>	
<b>Grand Port Maritime de Bordeaux</b>			<b>8,084</b>	<b>14,020</b>	<b>9,117</b>	
Approfondissement du chenal				8,400		
Modernisation et extension des installations portuaires			4,200	3,779	6,264	
Modernisation du terminal feeder				1,821	2,753	
Etudes pour programmations ultérieures				0,020	0,100	
Actions commerciales						
Renouvellement du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales sur le terminal de Bassens			1,500			
Branchement à quai des navires du futur terminal croisière			1,089			
Branchement à quai des postes de stationnement et d'hivernage			0,495			
Gironde XL 3D+			0,800			
<b>Grand Port Maritime de La Rochelle</b>			<b>4,220</b>	<b>12,170</b>	<b>0,370</b>	
Aménagement du second quai de l'Anse St-Marc				3,170		
Modernisation du réseau ferroviaire portuaire				1,000		
Développement du pôle de réparation et de construction navale						
Développement du terminal de Chef de Baie				6,500		
Aménagement de la Repentie				1,500		
Projet HyFret			2,000			
Plateforme EMR et colis lourds			1,500		0,250	
Développement du trafic ferroviaire et du report modal			0,720		0,120	
<b>Port de Rochefort Tonnay Charente</b>			<b>0,000</b>	<b>1,300</b>	<b>1,300</b>	
Réhabilitation de l'apponement céréalier du port de Tonnay-Charente				0,800	0,800	
Réalisation d'une voie de desserte portuaire à Tonnay-Charente						
Réhabilitation apponement Tonnay - Charente						
Réhabilitation Hangar Ardoise (Avenue Libération)						
Réhabilitation des quais et terre-pleins poste 1 à 5 Rochefort				0,500	0,500	
<b>Port de Bayonne</b>			<b>0,000</b>	<b>4,790</b>	<b>20,610</b>	
Construction du quai Gommès et renaturation des berges du Lazaret				4,790	18,210	
Aménagement d'une cour de marchandises provisoire du port de Bayonne					1,400	
ITE Celsa					1,000	
<b>Equipements fluviaux</b>			<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,075</b>	
Aménagement des quais de Charente					0,200	
Aménagement d'un transbordeur sur le barrage de Fumel pour la mise en navigation du Lot	Département du Lot et Garonne				0,875	
<b>Vélo-routes et voies vertes</b>			<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3,650</b>	
Aménagement d'itinérance cyclable - Liaison Marmande-Casteljaloux	CdC Val de Garonne				1,050	

**INFRA-TRANSP-MOBILITES**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)			Crédits valorisés
			Etat PdR	Etat hors PdR	Région	SNCF-R PdR
<i>Aménagement cyclable V91 avec la traversée de Bergerac</i>	CdA Bergeracoise				1,100	
<i>Aménagement cyclable V81 et liaison Gan/Ossau</i>	Conseil Départemental				1,100	
<i>Aménagement flow vélo, V93 et V94</i>					0,400	
<b>TOTAL</b>			<b>129,509</b>	<b>810,369</b>	<b>697,245</b>	<b>31,385</b>

ESRI

MAQUETTE THÉORIQUE ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)	
		Etat	Région
Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS		21,104	0,000
Rénovation énergétique des écoles supérieures de la culture		3,650	0,000
Logement étudiant		0,000	10,000
Structuration des sites universitaires, développement de l'offre des écoles, et amélioration de la réussite et de la qualité de vie des étudiants		0,000	36,000
Soutenir la recherche au service de l'innovation		0,000	9,400
Campus@THD, vers des campus ESRI à très haut débit		0,000	13,000
<b>TOTAL ESRI</b>		<b>24,754</b>	<b>68,400</b>

RECENSEMENT INDICATIF DES PROJETS					
PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)	
				Etat	Région
Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS				21,104	
Rénovation énergétique des écoles supérieures de la culture				3,650	
Logements étudiant				0,000	10,000
<i>Logements étudiants : Développer une nouvelle offre de logements étudiants sur le campus Universitaire porté par LOGELIA (40 logements) Contribution Cf. SM du Pôle Image MAGELIS : - Campus de l'image : extension de la résidence étudiante L'Auberge espagnole" (80 logements)</i>	CD16		16		en instruction
	CROUS Poitiers	La Rochelle	17		2,000
<i>Contribution Cf. SM du Pôle Image MAGELIS :</i>	CROUS Bordeaux	Pessac	33		0,750
<i>- Campus de l'image : extension de la résidence étudiante L'Auberge espagnole" (80 logements)</i>	CROUS	Talence	33		en instruction
<i>V6 - Réhabilitation</i>	CROUS	Pessac	33		en instruction
<i>Démolition restaurant universitaire</i>	CROUS	Pessac	33		en instruction
<i>Site dit « Paulin de Nole »</i>	A désigner	Gradignan	33		1,625
<i>ARAGO</i>	Yellow Home	Pessac	33		0,190
<i>Lentillac</i>	Yellow Home	Bordeaux	33		0,260
<i>Armagnac</i>	Residetape	Bordeaux	33		0,100
<i>Quai de Brienne</i>	Pas stabilisé	Bordeaux	33		0,715
<i>Ronsard</i>	CROUS Bordeaux	Pau	64		0,747
<i>Clé des champs</i>	CROUS Bordeaux	Pau	64		0,635
<i>Thelem</i>	CROUS Bordeaux	Pau	64		0,680
<i>Sainte Crouts</i>	CROUS Bordeaux	Bayonne	64		0,090
<b>Accompagner la structuration des sites universitaires, développer l'offre des écoles et améliorer la qualité de vie des étudiants</b>				<b>0,000</b>	<b>36,000</b>
<i>Projet structurant de l'Université, SmartCampus, Eureka, LUDI</i>	La Rochelle Université	La Rochelle	17		5,000
<i>Projet structurant de l'Université, SmartCampus, Eureka, LUDI</i>	La Rochelle Université	La Rochelle	17		5,000
<i>Extension Ecole d'ingénierie en génie des Systèmes industriels (EIGSI) du Campus universitaire de La Rochelle</i>	La Rochelle Université	La Rochelle	17		en instruction
<i>Projet structurant de l'école d'architecture et de paysage (inclut Nobatek)</i>	ENSAP Bordeaux	Talence	33		0,500

ESRI

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)	
				Etat	Région
<i>Etudes préalables et programmation technique détaillée pour l'implantation en Nouvelle-Aquitaine de l'École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA)</i>	Région Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	33		1,000
<i>Projets structurants de l'Université Bordeaux Montaigne, MSHA, Archéologie, Arts</i>	Université Bordeaux Montaigne	Pessac	33		2,400
<i>Projets structurants de l'Université de Bordeaux, IUT mécanique ingénierie, extension de l'institut EVERING</i>	Université de Bordeaux	Gradignan - Mérignac - Pessac - Talence	33		en instruction
<i>Projets structurants multisites de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour</i>	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Anglet - Bayonne - Mont-de-Marsan - Pau	64		2,000
<i>Projets structurants de l'Université de Poitiers, Campus santé, Paléontologie, Vie étudiante</i>	Université de Poitiers	Poitiers	86		5,000
<i>Campus des formations sanitaires et sociales à Poitiers</i>	Université de Poitiers CHU de Poitiers	Poitiers	86		7,000
<i>Projet structurant Campus Aéronautique et Transport, Immobilier pour l'extension des capacités de formation en aéronautique et d'un système d'innovation ouverte à destination des PME (isolation des bâtiments)</i>	ISAE-ENSMA	Chasseneuil-du Poitou	86		1,500
<i>Etudes de définition pour la création ou l'implantation d'une école vétérinaire spécialisée en médecine d'élevage et en gestion de la santé des bovins</i>	Région Nouvelle-Aquitaine	Limoges	87		0,500
<i>Projet structurant de l'Université de Limoges, Quartiers de l'innovation, sites de proximité et vie étudiante</i>	Université de Limoges	Limoges	87		3,000
<i>Restauration universitaire et lieux de vie de campus</i>	Ensemble des CROUS	Agen - Gradignan - La Rochelle - Limoges - Pessac - Poitiers			1,500
<b>Soutenir la recherche au service de l'innovation pour favoriser les transitions et la résilience</b>				<b>0,000</b>	<b>9,400</b>
<i>Plateformes de recherche et d'innovation au service des filières - réalisation et équipement d'une plateforme agro-alimentaire à l'IUT de Périgueux, portée par UBx et soutenue par les collectivités, CD24 et Agglo</i>	Université de Bordeaux	Périgueux	24		0,500
<i>Extension de l'ISVV en réponse aux enjeux de la filière viti-vini - première phase : études de programmation, conception et appel d'offres des entreprises</i>	Université de Bordeaux	Villeneuve-d'Ornon	33		3,000
<i>Evolution technologique de l'infrastructure PETAL-LMJ (Plusieurs tranches)</i>	CEA	Le Barp	33		3,000
<i>Plateforme au service des filières agriculture-agroalimentaire, lutte contre les pathogènes</i>	INRAe	Cestas - Lusignan - Villeneuve-d'Ornon	33		2,400
<i>Campus numérique</i>	CD 47				en instruction
<i>Zoodyssee -site touristique Outarde CNRS</i>	CD 79				en instruction
<i>Xylomat 2</i>	CD40		40		en instruction
<b>Développer les coopérations intra-régionales vers un numérique inclusif et une recherche au plus haut niveau</b>				<b>0,000</b>	<b>13,000</b>
<i>Dans le cadre d'un déploiement d'un réseau très haut débit à l'échelle régionale, (i) créer ou rénover les réseaux des campus et des sites, composés de liaisons en fibre optiques privatives de courtes distances (inférieures à 1km) et les équipements associés, (ii) rénover les systèmes de câblages internes de certains bâtiments, les couvertures Wifi et leurs capacités en connexions.</i>	Tous les établissements ESR	Région NA			13,000
<b>TOTAL</b>				<b>24,754</b>	<b>68,400</b>

TEE

MAQUETTE THÉORIQUE ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
		Etat	Région
Economie circulaire et déchets		0,000	14,800
Réhabilitation des friches		16,000	2,000
Efficacité hydrique des entreprises, innovation traitement micropolluants - RÉUSE		0,000	8,000
Efficacité énergétique de l'industrie		0,000	16,000
Mobilité propre (AAP "Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime")		0,000	4,000
Développement des énergies renouvelables dans les territoires		0,000	20,000
Restauration et protection de la biodiversité		14,079	13,505
Agriculture et alimentaire		9,106	11,000
<b>TOTAL TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE</b>		<b>39,185</b>	<b>89,305</b>

RECENSEMENT INDICATIF DES PROJETS					
PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
<b>DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE</b>				<b>0,000</b>	<b>14,800</b>
Unité de compostage	CA La Rochelle	17	17		A affiner au regard du RI et des AAP OPREVERT et TRIBIO
Centre de tri de déchets et emballages plastiques	SPL TRIGIRONDE	Saint Denis de Pile	24		1,100
Démonstrateur pilote semi-industriel d'un procédé chimique de traitement des déchets d'amiante en alternative à l'enfouissement.	SOMEZ	Bergerac	24		1,000
Projet de valorisation de déchets textile	ACTIFRIP	SAINT ANDRE DE CUBZAC	33		0,300
Start up de production de peintures à partir de fonds de peintures remises en déchets prête à passer à un développement régional puis national. Besoin en R et D, Déploiement commercial, Organisation et approvisionnement logistique.	CIRCOULEUR	Blanquefort	33		0,300
Unité de lavage de bouteilles pour consigne	LUZ ENVIRONNEMENT	Pessac	33		0,300
- Développement de l'économie circulaire : Plateforme de réemploi des matériaux du BTP -	BM	33	33		0,250
Projet de valorisation de déchets textile	PATATAM	Hastings (40)	40		0,700
Tri à la source des bio-déchets Tarification incitative P1 - Déchetteries nouvelles générations	Val de Garonne Agglomération	47	47		A affiner au regard du RI et de l'AAP TRIBIO
Aménagement d'une nouvelle déchetterie à Villeneuve sur Lot comprenant plusieurs dimensions : Stockage de déchets, recyclerie avec Régie du territoire et plateforme déchets verts et matériaux inertes	Grand Villenuevois	47	47		A affiner au regard du RI et de l'AAP 3R
construction et réhabilitation de la déchetterie d'Hendaye intégrant une zone de réemploi ou une recyclerie	CA Pays-Basque	64	64		A affiner au regard du RI et de l'AAP 3R
plateforme de recyclage-compostage-valorisation	FERMES LARRERE	Liposthey	64		0,300
centre de transfert de technologie néo-aquitain pour automatiser la circularité dans l'industrie textile,	CETIA	Saint-Jean de Luz (64)	64		0,800
Création d'une plate-forme de valorisation des bio-déchets sur la commune de Lescar (Valor Béarn - 2nd semestre 22 - 3,8M) Demande de 0,761M accord relance reg	CA Pau-Béarn Pyrénées	64	64		0,270
Terminer le développement de la réforme des équipements de la collecte des déchets en vue de l'amélioration des performances et de la mise en place d'une collecte incitative sur le secteur Barnekalde : réforme technique (conteneurs semi-enterrés et système de collecte par badge) en vue de l'instauration de la tarification incitative dans un second temps	CA Pays-Basque	64	64		A affiner : intervention éventuelle sur le volet TI (Invest techno)
Déploiement de la collecte séparatives des bio-déchets pour les particuliers - 3,6M dont 0,712M CRNA et 1,07M sur accord relance reg	CA Pau-Béarn Pyrénées	64	64		0,370
Réforme de la collecte des déchets en vue de l'amélioration des performances et de la mise en place d'une collecte incitative sur le secteur Sud Pays Basque : réforme technique (colonnes semi-enterrés et système de collecte par badge + porte à porte en bacs pucés sur zones pavillonnaires) en vue de l'instauration de la tarification incitative dans un second temps	CA Pays-Basque	64	64		A affiner : intervention éventuelle sur le volet TI (Invest techno)

TEE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Centre départemental de tri (portage SPL Unitri) à Mauléon Loublande Travaux 2021 35M (ADEME 1,1M demandés) Recyclerie / matériauthèque (étude 2021 - Tvx 2023 )	CA Bocage Bressuirais	79	79		Montants à affiner pour le centre de tri Recyclerie : participation éventuelle dans le cadre de l'AAP 3R
Schéma directeur des déchetteries (5M€)	CU Gd Poitiers	86	86		A affiner : investissements ?
Amélioration de la recyclabilité des emballages produits	DS Smith packaging	Rochechouart (87)	87		0,150
Autres projets relevant de la valorisation matière des déchets du BTP et des bio-déchets, d'intégration de matières premières recyclées par les plasturgistes ou transformateurs, de développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation, du développement de modes de traitement, d'une meilleure transformation des gisements valorisables et de la structuration d'une filière de valorisation régionale sur le textile					8,960
<b>FRICHES</b>				<b>16,000</b>	<b>2,000</b>
Remobilisation des friches					2,000
<b>EFFICACITÉ HYDRIQUE DES ENTREPRISES, INNOVATION TRAITEMENT MICROPOLLUANT - RÉUSE</b>				<b>0,000</b>	<b>8,000</b>
Eau - Efficacité Hydrique des industries (économie d'eau des industrie les plus consommatrices)	Plusieurs industries	Territoire régional			4,000
Développement de projets innovants et démonstrateurs sur le traitement des micropolluants	EPCI (compétence assainissement)	Territoire régional			2,000
Développement de projets de Réutilisation des Eaux Usées	EPCI (compétence assainissement)	Territoire régional			2,000
<b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'INDUSTRIE</b>				<b>0,000</b>	<b>16,000</b>
Soutien aux projets d'efficacité énergétique du secteur industriel au titre des AAP "Compétitivité énergétique des entreprises" et "Green Corporate PPA pour les entreprises" et de l'AMI pour la sortie des entreprises des énergies fossiles (hors réseau)					16,000
<b>MOBILITÉ PROPRE</b>				<b>0,000</b>	<b>4,000</b>
Soutien aux projets retenus au titre de l'AAP "Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime"					4,000
<b>DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES TERRITOIRES</b>				<b>0,000</b>	<b>20,000</b>
Mise en place de système de récupération de chaleur par échange liquide/liquide et buée/liquide pour limiter la consommation énergétique de la chaudière vapeur lors de la création d'une nouvelle unité d'extraction végétale	BIOSENT	16130 ANGEAC-CHAMPAGNE	16		en instruction
Phase 3 contrat partenariat: Remplacement de l'ensemble des pompes à vide des MP1 et MP2 par une turbomachine	THIOLLET	st Michel ( 16)	16		0,300
Phase 2 contrat de partenariat : optimisation énergétique de la production de la Gamme de tuile GMN	TERREAL	Roumaziere (16)	16		1,500
LRTZC : Modernisation du matériel roulant (Flottes de bus 100% décarbonnée à horizon 2030, renouvellement des dépôts de bus et adaptation aux nouvelles stations de charge - dont approvisionnement en GNV, et déploiement de stations d'hydrogène en libre service)	CA La Rochelle		17		en instruction
LRTZC : Réhabilitation de Halle à marée et de la criée du Port de Chef en Baie (Cf. démonstrateur dans le cadre de l'ambition La Rochelle Zéro Carbone 2040)	Syndicat mixte port de Chef de Baie		17		0,199
Installation de parcs photovoltaïques sur le toit du nouveau siège de l'Agglomération. La Communauté d'Agglomération de Saintes a fait le choix d'investir dans la rénovation d'un bâtiment de 4 000 m², dont 2500 m² de bureaux, destiné à devenir son futur siège. Les travaux ont débuté en juin 2020. La réception est programmée pour décembre 2021.	CA de Saintes		17		en instruction
Projet HyFret (Production d'hydrogène et utilisation de locotracteurs à hydrogène pour le transport ferroviaire portuaire)	GPM La Rochelle	maritime et portuaire	17		en instruction
Acquisition de véhicules hydrogène sur l'agglomération de la Rochelle (17) Acquisition, location de longue durée et maintenance de véhicules hydrogène innovants ou émergents à destination d'un public professionnel (transport intra-muros du dernier km pour des marchandises notamment).	LUZO INIVESTISSEMENT	La Rochelle (17)	17		0,300
Phase 3 contrat partenariat: Chaudière additionnelle (approvisionnement en biomasse (en substitution du gaz) pour le chauffage de l'huile thermique de la presse) + meilleure préparation de la biomasse + filtration des jus de bois	PANNEAUX DE CORREZE	Ussel ( 19)	19		en instruction
Cœur de ville et cœur de bourg : revitaliser les centres par la rénovation urbaine et l'arrivée de nouvelles populations (réhabilitation dans le secteur OPAH RU d'un bien dégradé afin de réaliser une maison de l'habitat et de services (cœur de ville, mobilité, office du commerce) AVANCEMENT: PLH et OPAH RU effectifs fin 2020. plan de relance rénovation énergétique des bâtiments. acquisition 150 000€ - travaux 500 000€ TOTAL 0,65M€ sur 2021-2022	CA Tulle Agglo		19		en instruction
Montants prévisionnels des travaux période 2021-2025 = 12 731 273 €	Périgord Habitat		24		en instruction
Phase 3 du contrat de partenariat : Photovoltaïque en autoconsommation	ARIANE GROUP SAS	Sites de St-Médard en Jalles Issac et du Haillan (33)	33		en instruction
La fusion des 2 lignes de production existantes, aujourd'hui peu efficaces et sous-exploitées, en une unique modernisée	BOUYER LEROUX		33		en instruction

TEE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Stockage bord à quai énergie positive (PEEPOS SmartGreen): rénovation énergétique et production énergie PV	GPM Bordeaux	maritime et portuaire	33		en instruction
Construction d'une unité de production d'éthanol avancé (2G) par fermentation alcoolique de ses excédents de liqueurs noirs ainsi valorisés	SAS RAYONIER A.M. (ex TEMBEC)	Chimie / Biocarburants	40		en instruction
Récupération de chaleur sur fumée chaudière iqueur noire et production du froid grâce à une technologie d'absorption	SMURFIT Biganos	Biganos (40)	40		en instruction
Partenariat pluriannuel en faveur de l'efficacité énergétique - Phase 2 : Récupération et valorisation des condensats du réseau vapeur	DRT	40560, VIELLE SAINT GIRON	40		0,700
Projets de developpement d'une quatrieme unité sur le site de castet	DRT	40560, VIELLE SAINT GIRON et CASTETS	40		0,500
Partenariat pluriannuel en faveur de l'efficacité énergétique - Phase 4 : Optimisation de la récupération de chaleur sur la chaudière STM et réemploi du biogaz produit sur site	RAYONNER AM TARTAS	40400 TARTAS	40		0,326
Mise en œuvre du programme de 26 fiches- actions PCAET Comprend : actions en fonctionnement + Ingénierie complémentaire + ACV + projets de la politique habitat, environnement, santé...) Ingénierie transition écologique (Cf. CTE / PCAET) : 2 ETP (1,5M€)	Val de Garonne Agglomération		47		0,017
Création d'une unité de Biométhanisation et Méthanisation des boues d'épuration - Station de traitement des eaux usées de Lescar	CA Pau Béarn Pyrénées		64		1,000
Création d'un réseau de chaleur - Zone d'Uzein, Aéroport de Pau - démarrage travaux 2022 - 15M (7,5M demandés sur accord relance reg)	CA Pau Béarn Pyrénées		64		en instruction
Fataloop	CAPB		64		0,500
Acquisition de 15 bus BioGNV (2021-2023 - 4,5M) + station bioGNV (2021 - 3M)	CA du Niortais		79		en instruction
Développement de réseaux de chaleur urbains innovants (19M) & Rénovation réseau chaleur quartier bellejouane (15M) Réseau de chaleur Gare-centre ville Nord (étude + travaux) (6,4M€)	CU Gd Poitiers		86		5,500
Programme d'intégration des unités de production d'énergie renouvelable dans un milieu naturel ou agricole (suivi écologique des cultures intermédiaires à valorisation énergétique dans le projet de méthanisation d'Ingrandes + programme de recherche sur l'agrivoltaïque = moyens de fertilisation des sols pauvres occupés par des centrales; recherche sur la production agricole compatible avec l'installation de panneaux solaires + adaptation des engins agricoles à des surfaces occupées par des centrales solaires) : 300 000 euros 2021-2022.	CA Gd Châtelleraut		86		en instruction
Station de distribution GNV/bioGNV à Châtelleraut Etudes/marchés 2021T1 Travaux T2, mise en service début 2022 AAP régional soutien au GNV-BioGNV	SOREGIES		86		en instruction
Phase 2 contrat de partenariat : changement chaudières et optimisation réseau vapeur site la valoine. + photovoltaïque, site feytat	MADRANGES	Limoges (87)	87		en instruction
Création d'unités de production de biocarburants avancés pouvant être utilisés dans l'aéronautique	Projet BIOKENA	ASD / chimie			en instruction
Blue Ship Revolution = approche numérique innovante pour lancer une filière de bateaux écologiques à propulsion entièrement décarbonés (process, formation, apprentissage)	Naval Group	Nautisme			en instruction
Autres projets relevant du déploiement du biométhane, de la chaleur renouvelable et de l'électricité verte sous réserve d'éligibilité					Cf. Dispositifs régionaux
<b>RESTAURATION ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ</b>				<b>14,079</b>	<b>13,505</b>
Aménagement de retenues pour la transparence piscicole de la Charente	CD16	16	16		Dans le cadre de l'AAP continuité écologique des cours eaux (cf. supra)
Requalification de la Pointe de la Fumée	Commune de Fouras ou CARO	17	17		A déterminer en fonction du projet au stade APS
Aménagement durable des plages océanes de l'île d'Oléron phase 1	Communauté de Communes de l'île d'Oléron	17	17		0,250
Zone Atelier" en Creuse : expérimentation de nouvelles pratiques agro-écologiques en vue de l'adaptation au changement climatique	CD23		23		en instruction
Caractérisation de l'impact quantitatif des étangs sur le débit des cours d'eau : Résilience au changement climatique ( Etudes )	CD 23		23		en instruction
Reconstruction suite à incendie de décembre 2018 du laboratoire LDAR	CD24		24		en instruction
Aménagement durable des plages océanes de Carcans	Communauté de communes Médoc Atlantique	33	33		0,300
Réinventer la ville de Lacanau: protection et recomposition urbaine globale(allées Ortal,PEM)	Commune de Lacanau	33	33		0,300
réaménagement durable des plages océanes du cap ferret (Horizon, )	Commune de Lège Cap Ferret	33	33		0,240
réaménagement durable des plages océanes du cap ferret(Truc Vert )	Commune de Lège Cap Ferret	33	33		en instruction
aménagement durable de la plage lacustre du Moutchic à Lacanau	Communauté de communes Médoc Atlantique	33	33		en instruction

TEE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Dune du Pilat: requalification du Grand Site	Syndicat Mixte Dune du Pilat	33	33		0,500
Création de la Maison des savoir-faire et de l'innovation (Mas Nadaud)	Syndicat mixte PNR Médoc	Peugeot (33)	33		0,800
Création de la Maison du Parc	Syndicat mixte PNR Médoc	Saint-Laurent-Médoc (33)	33		0,400
Prévention des risques naturels : lutte contre les inondations et déploiement de zones refuges pour les habitants les plus exposés - 46,800 M€	Bordeaux Métropole	33	33		A définir au regard des programmes annuels et des engagements dans le cadre du PAPI
Recomposition spatiale à Lacanau (33) : allées Ortal, front de mer Lacaze, actions sans regret front de mer (poste de secours, maison de la glisse, parking).	Lacanau	Lacanau	33		A déterminer en fonction du projet au stade APS
Relocalisation de l'hôtel et des chalets à Biscarosse (40). Démarche pilote de recomposition spatiale.	Communauté de communes des grands lacs	Biscarosse	40		0,300
Aménagement durable des plages lacustres landaises (Parentis, Etang Blanc et Vielle Saint Girons)	Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais (Géolandes)	40	40		0,800
Aménagement durable de Port d'Albret à Soustons	Commune de Soustons	40	40		0,360
Aménagement de l'estacade à Vieux Boucau	Commune de Vieux Boucau	40	40		0,250
Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Agglomération dacquoise - Cf. Convention-cadre	CA Gd Dax	40	40		A définir au regard des programmes annuels et des engagements dans le cadre du PAPI
Aménagement durable de la plage océane des Bourdaines à Seignosse et renaturation de la Lette	Commune de Seignosse	40	40		0,360
Poursuite du programme de protection contre les crues pour la Ville d'Agen (zone Agen sud) 2,5M€ - Entrée sud de la Ville d'Agen : du Pont de Pierre à Saint-Jacques (secteur 2) et de Saint-Jacques à Riols (secteur 3) en intégrant ces travaux de protection dans un contexte d'aménagement paysager du centre-ville ainsi qu'une continuité des pistes cyclables reliant l'agglomération.	CA d'Agen	47	47		A définir au regard des programmes annuels et des engagements dans le cadre du PAPI
Travaux sur le barrage de Louet : confortement du parement amont du barrage par drainage - Optimisation des volumes	Institution Adour	64-65-32	64		0,000
Requalification des friches industrielles sur le site de Federal Mogul	CU Gd Poitiers	86			en cours d'instruction
Travaux sur le lac de Cami : Travaux de sécurité	St Pée s/Nivelle	64	64		0,260
Programmes d'actions en faveur des poissons migrateurs	Association MIGADO, MIGRADOUR, LOGRAMI	Territoire régional			0,700
Projets du Conservatoire du Littoral	Conservatoire du Littoral et ses gestionnaires de sites	Ensemble du littoral			1,240
Stratégie de gestion de la bande côtière approuvées dont pointe Médoc	Communes et communautés de communes littorales	Zones littorales exposées aux risques			2,500
Multi-fonctionnalité des marais littoraux	Collectivités	Littoral néo-aquitain			1,100
Continuités écologiques aquatiques	EPCI et syndicats de rivière	Territoire régional		0,980	en cours d'instruction
Life Pollinisateurs sauvages (études, restauration de milieux en faveur des pollinisateurs sauvage, sensibilisation/implication des acteurs locaux)	Syndicats mixtes PNR (PL, ML, Marais Poit., Médoc, Landes de G.)	Territoires des 5 PNR			0,400
Réserves Naturelles Régionales (Haute-Vézère, tercis-les-Bains, Bocage des Antonins, Saint-Cyr) : aménagements, restauration de milieux Y/c études préalables aux travaux	CEN / Deux-Sèvres Nature-Environnement / LPO	19-40-79-86			0,165
Restauration et gestion des sites du conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine	CEN	Nouvelle-Aquitaine			2,200
<b>AGRICULTURE ET ALIMENTATION</b>				<b>9,106</b>	<b>11,000</b>
Projets alimentaires territoriaux				9,106	

TEE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
<i>Plan Alimentaire Territorial (PAT) Circuits courts pour développer les cultures maraîchères porté par les exploitants</i>	CD 79				En cours d'instruction
<i>Incubateur de projets en maraîchage responsable</i>	CD 79				En cours d'instruction
<i>Transition agro-écologique et projet "One Health" Cf. Ambition 2 de la feuille de route NéoTerra "accélérer et accompagner la transition agro-écologique" : sortie des pesticides de synthèse et participation de l'agriculture à la préservation de la biodiversité</i>					11,000
<b>TOTAL</b>				<b>39,185</b>	<b>89,305</b>

**SOUTIEN APPAREIL PROD & FIL**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
<b>SOUTIEN AUX FILIÈRES INDUSTRIELLES</b>				<b>26,841</b>	<b>29,000</b>
Blue Ship Revolution = approche numérique innovante pour lancer une filière de bateaux écologiques à propulsion entièrement décarbonés (process, formation, apprentissage)	Naval Group	16 (Ruelle)	16		en instruction
Plateforme d'Industrialisation Microélectronique souveraine	SERMA MICROELECTRONICS	17 (La Rochelle)	17		1,500
Tribord Sailing Lab = plateforme de co-conception et d'innovation ouverte dédiée au nautisme (approche technos/marchés/usages)	Décathlon - Tribord	17 (La Rochelle)	17	0,500	en instruction
Projet HyFret (Production d'hydrogène et utilisation de locotracteurs à hydrogène pour le transport ferroviaire portuaire)	GPM La Rochelle	17 (La Rochelle)	17		en instruction
Réhabilitation site de Feniers => expérimentation cannabis thérapeutique	Commune ou comcom?		23		en instruction
Stockage bord à quai énergie positive (PEEPOS SmartGreen): rénovation énergétique et production énergie PV	GPM Bordeaux	33 (Bordeaux)	33		en instruction
Développement et industrialisation de la technologie de rupture "wafer level packaging" (plan nano2022)	UMS (United Monolithic Semiconductors)	33	33		en instruction
Acteur d'excellence de niveau international dans le domaine de la mobilité spatiale, développant 2 activités: un centre d'analyse prospective (think tank) et un centre d'accélération des concepts spatiaux doté de technologies et méthodes agiles.	Projet SPACE HUB	33 (Saint Médard)	33		en instruction
Programme d'investissement innovation (station intelligente connectée), production, emploi	MADIC Holding / LAFON Technologies SAS	33 (Bassens)	33		en instruction
Doublement de la capacité de production + chaudière biomasse, PV, traitement des eaux	Société des Colorants du Sud-Ouest (UNIKALO)	33 (Mérignac)	33		en instruction
Extension avec volet immobilier et matériel dont une ligne d'usinage	AIRCALO	33 (Saint Médard)	33		en instruction
Plateforme d'essais thermiques sur batteries	EXOES	33 (Gradignan)	33		en instruction
Réorganisation industrielle => Usine du futur	LAFFORT	33 (Bordeaux)	33		en instruction
Stockage d'énergie basé sur des architectures électroniques à batteries commutées (développement et test, industrialisation et certification, préséries et commercialisation)	SWITCHES	33 (Pessac)	33		en instruction
	ST microelectronics / projet Increase?		33		0,500
Construction d'une unité de production d'éthanol avancé (2G) par fermentation alcoolique de ses excédents de liqueurs noirs ainsi valorisés	SAS RAYONIER A.M. (ex TEMBEC)	40 (Tartas)	40		en instruction
Unité de production textile circulaire: valorisation et commercialisation de 50 tonnes de déchets en fil commercialisables pour l'industrie de la mode et du textile	Patatam	40 (Hastingues)	40		en instruction
Intégrer sur un même site l'ensemble de la chaîne de production de l'aztréonam (antibiotique), de la synthèse à la stérilisation	AMRI GLOBAL / EUTICALS (45 salariés)	47 (Tonneins)	47		0,300
Construction d'une usine avec mise en place d'une structure mixte pouvant répondre à des pics de demandes de solutions injectables	BIOLUZ (SCOP, 80 salariés)	64 (Saint Jean de Luz)	64		en instruction
Création d'unités de production de biocarburants avancés pouvant être utilisés dans l'aéronautique	Projet BIOKENA	64 (Lacq)	64		0,700
« Installation d'une ligne de production de clinker (produit semi fini) de dernière technologie (décarbonation, efficacité énergétique, valorisation biomasse et CSR), allant des carrières jusqu'au stockage de clinker. Optimisation consommation énergétique sur les ateliers de production de ciment. »	Ciments CALCIA (131 salariés)	79 (Airvault)	79		en instruction
Maison de la Parthenaise	CdC de Parthenay Gâtine	Région	79		1,000
Eurofins - cerep laboratoire industriel spécialisé dans les biotech appliquées à la pharmacologie	CEREP	86	86		en instruction et dans l'attente de l'aap national
Hub industriel et logistique : - projets structurants batterie (cf IPCEI), unité de pré-traitement et recyclage, installation fabrication PV, recyclage PV, usine PAC forte puissance - déploiement de solutions vertes (verdissement de flottes, avitaillement et recharge électrique) - retrofit TER	Filière Energie et mobilité décarbonée	Région			0,326
Réseau de collecte infrastructures: Constitution d'un réseau régional, à très haut débit, en boucle sécurisée, fédérant les 20 initiatives antérieures ou en cours, au bénéfice de toutes les communautés publiques	Région NA / SPL NA THD	Région		0,430	0,300
Programme de reboisement et augmentation des capacités de séchage (lutte contre le nématode)	Filière Bois et Forêt	Région			en instruction
Accompagnement des abattoirs impliqués dans FECNA (plan abattoir France Relance)	Divers abattoirs				en instruction
20 projets d'investissements productifs : L'angelis ; Ponthier ; Arcadie SO ; Blason d'or ; Chêne vert SAS ; Castang ; Stockgel ; Palmagri ; Soviogo ; Delpeyrat ; Lechef ; Lucien Georgelin céréales ; Haraguy jambon de Bayonne ; DSR ; Pamproeuf ; Vastbusiness ; Eaux de Haute vienne ; Caviar de Neuvic	Agro-alimentaire et aquaculture	Région			en instruction
Gérontopôle	AutonomLab	Région			en instruction

**SOUTIEN APPAREIL PROD & FIL**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
<b>SOUTIEN AUX PME ET ENTREPRISES INDUSTRIELLES</b>				<b>0,000</b>	<b>158,000</b>
<i>Soutien aux enjeux de transformation et de modernisation du tissu industriel et agro-alimentaire régional (usines durables, économes en énergies et en eau, engagées dans l'économie circulaire, vecteurs de protection de notre environnement mais également facteur de compétitivité), en cohérence avec NéoTerra, en amplification du dispositif Usine du futur et dans la poursuite d'une stratégie de reconquête technologique et de souveraineté industrielle (Plan de relance Nouvelle-Aquitaine Rebond).</i>					158,000
<b>INTELLIGENCE ECONOMIQUE</b>				<b>0,000</b>	<b>1,000</b>
<i>Déploiement de l'intelligence économique - programme de 5 actions</i>					
<b>DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>				<b>0,000</b>	<b>28,200</b>
<i>Imagiland</i>	Structuration en cours	16	16		2,000
<i>Modernisation VVF Ars en Ré</i>	VVF	17	17		en instruction
<i>Développement d'une nouvelle offre touristique sur l'Arsenal à Rochefort</i>	Communauté d'Agglomération de Rochefort Atlantique	17	17		5,000
<i>Modernisation VVF Sainte Marie de ré</i>	Commune de Sainte marie de Ré	17	17		en instruction
<i>Réhabilitation de l'Auberge de Jeunesse</i>	Ville de Saintes	17	17		en instruction
<i>Modernisation VVF Collonges la Rouge</i>	Communauté de communes Midi Corrézien	19	19		en instruction
<i>Requalification des hébergements et repositionnement de la destination Vassivière</i>	Syndicat Mixte du Lac de Vassivière	23	23		15,000
<i>Rénovation des thermes et de l'hotel</i>	SEM Evaux les Bains	23	23		0,800
<i>Modernisation du village UCPA de Montalivet</i>	UCPA	33	33		en instruction
<i>Modernisation du village UCPA de Lacanau</i>	UCPA	33	33		en instruction
<i>Modernisation VVF Soulac sur Mer</i>	VVF	33	33		en instruction
<i>Modernisation du village UCPA de Soustons</i>	UCPA	40	40		en instruction
<i>Modernisation VVF Moliets</i>	VVF	40	40		en instruction
<i>Rénovation et aménagement de la base omnisports</i>	SEM Base du Temple sur Lot	47	47		2,750
<i>Rénovation du train de La Rhune</i>	Département des Pyrénées Atlantique	64	64		en instruction
<i>Revitalisation de la station de ski de Gourette</i>	Département des Pyrénées Atlantique	64	64		en instruction
<i>Passerelle défilé du Portalet</i>	Département des Pyrénées Atlantique	64	64		en instruction
<i>Développement des thermes de Salies de Béarn</i>	France THERMES	64	64		1,600
<i>Modernisation VVF Urrugne Saint Jean de Luz</i>	Syndicat interco de la basse Vallée de l'Untxin	64	64		en instruction
<i>Modernisation VVF St Jean Pied de Port</i>	Commune de St Jean Pied de Port	64	64		en instruction
<i>Modernisation VVF Sare</i>	VVF	64	64		en instruction
<i>Modernisation VVF Nedde</i>	Syndicat Mixte de Vassivière	87	87		en instruction
<i>Constitution d'une foncière tourisme en lien avec la Banque des Territoires</i>	Région Nouvelle-Aquitaine	NA			1,000
<i>Animation et déploiement des actions du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine (création poste d'assistant du chef de projet, actions diverses comme appel à idées, Focus Groupe, Hackaton, actions de communication..)</i>	Agence de développement et d'innovation Nouvelle Aquitaine	NA			0,050
<i>Plan de relance "Promotion et Communication" du CRT NA</i>	Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine	NA			en instruction
<i>Investissements et repositionnement de l'offre suite au COVID19</i>	Grands Acteurs du Tourisme	NA			en instruction

**SOUTIEN APPAREIL PROD & FIL**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
<b>FONDS PROPRES</b>				<b>0,000</b>	<b>25,000</b>
<i>Création d'un fonds d'investissement ou l'abondement d'un fonds existant visant à soutenir les PME de la région dans le renforcement de leurs fonds propres</i>					<i>en instruction</i>
<b>TOTAL</b>				<b>26,841</b>	<b>241,200</b>

**COHESION SOCIALE-TERRITORIALE**

MAQUETTE THÉORIQUE ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)	
		Etat	Région
<b>Pacte régional d'investissement dans les compétences - Plan Jeunes</b>		<b>58,709</b>	<b>0,000</b>
<b>Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes</b>		<b>18,151</b>	<b>11,000</b>
<b>Investissements dans la formation</b>		<b>0,000</b>	<b>15,000</b>
<b>Aménagement et cohésion des territoires</b>		<b>154,226</b>	<b>30,000</b>
<b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>		<b>0,000</b>	<b>14,000</b>
<b>Politique de la ville</b>		<b>0,000</b>	<b>8,000</b>
<b>Retournement des territoires et des entreprises</b>		<b>0,000</b>	<b>36,000</b>
<b>Réouverture du guichet "Plan France Très Haut Débit"</b>		<b>2,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Inclusion numérique</b>		<b>15,000</b>	<b>0,000</b>
<b>le projet RINA</b>		<b>0,000</b>	<b>21,000</b>
<b>Santé</b>		<b>180,253</b>	<b>5,000</b>
<b>Création de places en IFSI et IFAS</b>		<b>13,814</b>	<b>0,000</b>
<b>Investissements dans les IFSI et IFAS</b>		<b>0,000</b>	<b>12,000</b>
<b>Jeunesse</b>		<b>1,578</b>	<b>20,300</b>
<b>Patrimoine culturel et création culturelle</b>		<b>20,497</b>	<b>6,500</b>
<b>Sport</b>		<b>0,000</b>	<b>34,610</b>
<b>TOTAL COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE</b>		<b>464,228</b>	<b>213,410</b>

RECENSEMENT INDICATIF DES PROJETS					
PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (MC)	
				Etat	Région
<b>PACTE RÉGIONAL DANS LES COMPÉTENCES - PLAN JEUNES</b>				<b>58,709</b>	<b>0,000</b>
<i>Financement complémentaire du Plan de relance au Pacte régional d'investissement dans les compétences</i>				58,709	
<b>REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES JEUNES ET ADULTES</b>				<b>18,151</b>	<b>11,000</b>
<i>Nécessité partagée de développer l'accessibilité à la formation, de renforcer son attractivité et de sécuriser les parcours des stagiaires</i>				18,151	11,000
<b>INVESTISSEMENTS DANS LA FORMATION</b>				<b>0,000</b>	<b>15,000</b>
<i>Ecole de Tonnelerie du futur</i>	CMA 16	Cognac	16		4,900
<i>Maison de l'Industrie - Centre référent dédié à l'accompagnement, à la formation et au développement des compétences sur les technologies de l'Industrie du Futur et les transitions écologiques, numériques et sociétales. Un des projets d'AGIL 2023 (Agir pour l'Industrie Limousin)</i>	UIMM Limousin	Brive	19		en cours d'instruction
<i>Cité de la formation de Pessac</i>	AFPA	Pessac	33		en cours d'instruction
<i>Halle technologique</i>	Lycée de Langon	Langon	33		en cours d'instruction
<b>AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DES TERRITOIRES (liste non exhaustive)</b>				<b>154,226</b>	<b>30,000</b>
<i>Finalisation du projet de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) - Cf. CPER PC 2015-2020 volet ESRI</i>	CA GRAND ANGOULEME		16	0,337	en cours d'instruction

## COHESION SOCIALE-TERRITORIALE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
1. Travaux du château de Bouteville (valoriser le château et permettre d'en faire un lieu d'animation mais aussi faire du château un lieu patrimonial et touristique incontournable en Charente ; restaurer un édifice majeur du patrimoine - Château classé) - 3,26M sur 21-24 dont 1,5M sur 21-22	CA GRAND COGNAC		16	1,666	en cours d'instruction
2 Musée d'art et d'histoire - Renouveau de l'ensemble du parcours muséographique du projet de travaux de rénovation performante des bâtiments de la CDC dans le cadre des audits énergétiques	CDC des 4 B		16	0,500	en cours d'instruction
Equipement de prévention des risques Eaux pluviales nécessaire à la sécurisation et à la dynamisation du quartier prioritaire de Bel air Grand Font	CA GRAND ANGOULEME		16	0,888	en cours d'instruction
Plateforme technologique process industriel du futur Krysalide	Gd Angoulême	Saint-Michel	16		en cours d'instruction
Campus des Valois	CD16		16		en cours d'instruction
Aménagements de la Charente	CD 16/ CD 17		16/17		en cours d'instruction
Pôle Innovation Tribord 2,0	La Rochelle Agglo-Ile de Ré-Aunis	La Rochelle	17		0,755
aux actions en faveur de l'intermodalité et au réseau de transport communautaire "CaraBus"	CA Royan Atlantique		17	1,627	en cours d'instruction
Réhabilitation énergétique de la médiathèque Michel Crépeau à La Rochelle	CA La Rochelle		17	1,925	en cours d'instruction
Travaux de renforcement môle central	CA Rochefort Océan		17	0,980	en cours d'instruction
Réhabilitation des quais sur le bord de la Charente	CA SAINTES		17	0,900	en cours d'instruction
Réhabilitation du site patrimonial industriel de la Briqueterie de la Grève sur le Mignon et création d'une cité dédiée au vélo	CC AUNIS ATLANTIQUE		17	0,900	en cours d'instruction
Création d'une pépinière : "Up! La Carré des entrepreneurs"	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	Royan	17		en cours d'instruction
Développement d'une offre technopolitaine : pépinière de la zone de l'Arsenal	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Rochefort	17		en cours d'instruction
Développement de la filière aéronautique: développement d'un Pôle industriel aéronautique et technologique sur le site économique de l'Arsenal à Rochefort	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Rochefort	17		en cours d'instruction
Développement du port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente et création de nouveaux outils/infrastructures favorisant le report modal portuaire	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Rochefort	17		en cours d'instruction
Création du FERROCAMPUS, Campus Technopolitain dédié à la Mobilité Ferroviaire Durable, Connectée, Autonome et Décarbonée	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Saintes	17		en cours d'instruction
Aménagement Action Coeur de ville de Tulle	CA de Tulle		19	0,520	en cours d'instruction
Site préparatoire aux JO, au Lac de Causse	CA du Bassin de Brive		19	1,050	en cours d'instruction
Réhabilitation médiathèque intercommunale	CC Haute Corrèze		19	0,316	en cours d'instruction
Création d'un espace collaboratif	CCI	Brive	19		en cours d'instruction
Création de l'espace des congrès	CABB	Brive	19		en cours d'instruction
Création d'un espace économique collaboratif au sein de la CCI Corrèze en lien avec la restructuration du centre de congrès et les activités de Brive Entreprendre	LCA Brive	Brive	19		en cours d'instruction
Projet de bâtiment de microcrèche	CC Portes de la Creuse en Marche		23	0,394	en cours d'instruction
Projet de développement d'une brasserie artisanale	CC Marche et Combraille en Aquitaine		23	0,355	en cours d'instruction
Structuration d'une Filière Design	CC Pays Sostranien	CC Pays Sostranien	23		en cours d'instruction
Agrandissement du Laboratoire CENTRE LAB	Territoire de Guéret	Gueret	23		0,810
Structuration des filières forêt-bois, papier-carton, cuir et métiers d'art et agroalimentaire	Pays du Périgord Noir	Périgord noir	24		en cours d'instruction
Aménagement de la base de loisirs sur le site de Neufont et renforcement de l'offre d'hébergements à Vergt	CA GRAND PERIGUEUX		24	0,750	en cours d'instruction
Pôle des services administratifs	CA GRAND PERIGUEUX		24	1,750	en cours d'instruction
Maison de santé	CC Isle et Crempse en Périgord		24	0,500	en cours d'instruction
Pôle événementiel à Bergerac	CA GRAND BERGERACOIS		24	1,050	en cours d'instruction
Digital Vallée	CC Grand Périgueux	Périgueux	24		0,730
Création de Sarlatech, espace hybride dédié à l'économie numérique	CC Sarlat	Sarlat	24		0,795

## COHESION SOCIALE-TERRITORIALE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Création d'un abattoir de volailles grasses	Syndicat intercommunal de développement économique de...	CDC Sarlat - CDC Fénelon	24		en cours d'instruction
Construction d'une usine de transformation fromagère le Chêne Vert	SAS Le Chêne Vert	Saint Front sur Nizonne	24		en cours d'instruction
Création d'une ressourcerie de matériaux du BTP	CC Dronne et Belle	Brantôme	24		0,196
Création de deux unités de méthanisation agricole (16 et 24) - Etude pour la prospection d'autres débouchés locaux du biogaz	SCAR (Sté Coop Agricole Ribéracoise)	Ribérac	24		en cours d'instruction
Création d'un nouveau site industriel	Groupe VSB	Bergerac	24		en cours d'instruction
Construction d'une ligne pilote d'expérimentation de dispersions de nanotubes de carbones puis déploiement d'une unité industrielle. Ce procédé constitue une des matières premières nécessaires à la fabrication des électrodes des batteries de voiture.	Bouchillou Alkya	Bergerac	24		en cours d'instruction
Création d'un centre événementiel à l'est de Bergerac (ZA de Piquecailloux sud)	CA Grand Bergeracois	Bergerac	24		en cours d'instruction
Future Maison départementale de l'habitat	CD 24				en cours d'instruction
SMICVAL Market : start up éco circulaire	SMICVAL	Vayres	33		0,566
Zone dédiée économie circulaire CCE	CC Estuaire		33		0,200
piste cyclable de Cenon : côte des 4 pavillons	BORDEAUX METROPOLE		33	0,402	en cours d'instruction
passerelle de franchissement de l'A63 piétons + vélos à Pesac pour rabattements cyclables	BORDEAUX METROPOLE		33	1,240	en cours d'instruction
Rénovation / extension du Krakatoaet de la Rock School Barbey -	BORDEAUX METROPOLE		33	2,835	en cours d'instruction
Création ou rénovation d'équipements culturels dans les communes de Bordeaux-Métropole	BORDEAUX METROPOLE		33	1,225	en cours d'instruction
Aménagement de l'avenue Marcel Dassault (création de 2 couloirs bus +voie verte)	BORDEAUX METROPOLE		33	2,454	en cours d'instruction
Rénovation / extension du Musée de la Création franche à Bègles	BORDEAUX METROPOLE		33	2,275	en cours d'instruction
Restauration de la Flèche Saint-Michel	BORDEAUX METROPOLE		33	1,837	en cours d'instruction
Offrir des alternatives et en renforçant la place du transport collectif - Création dun Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à Libourne :	CALI		33	1,697	3,000
Investissements Piste cyclable Audenge – Hougueyera Piste cyclable de la coulée verte du Renet (Lanton) Piste cyclable (Arès Bassin de Baignade )	COBAN		33	0,369	en cours d'instruction
Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint Savin	CC Lattitude Nord Gironde		33	0,500	en cours d'instruction
Halle technologique dédiée aux métiers de la mécanique au lycée professionnel de Langon		Langon	33		en cours d'instruction
Flying Whales		LARUSCADE	33		en cours d'instruction
Réhabilitation de l'îlot Laumom	MONT DE MARSAN AGGLO		40	1,260	en cours d'instruction
Voie verte Soustons-Tosse	CC MACS		40	0,400	en cours d'instruction
Restaurant interentreprises favorisant l'insertion et les circuits courts sur le site de la ZI Tarnos (territoires d'industrie)		Tarnos	40		3,250
Restaurant inter-entreprises	CC Seignanx		40	1,700	en cours d'instruction
aménagements cyclables	CC grands lacs		40	0,300	en cours d'instruction
Etude de faisabilité d'une filière Landaise de biomatériaux		Soustons	40		en cours d'instruction
Campus 4.0	Grand Dax	Dax	40		en cours d'instruction
La plateforme de première transformation du liège (Liège Gascon)		MACS	40		en cours d'instruction
L'Eco Campus Domolandes de la SPL Domolandes	SPL Domolandes	Saint Geours de Marenne	40		en cours d'instruction
Les projets de stations GNV (Grand Dax, MACS) et de méthanisation sur le Grand Dax	Grand Dax, MACS		40		en cours d'instruction
Soli-Bât : création d'une plateforme de collecte et réemploi de matériaux et équipements du BTP	Compagnons bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine	St-Martin de Seignanx	40		0,126
Campus des Formations industrielles	CA Val de Garonne	Marmande	47		en cours d'instruction
Projet sur la friche CESAme	CA Val de Garonne	Marmande	47		en cours d'instruction

## COHESION SOCIALE-TERRITORIALE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Projet touristique de Latour-Marliac		Temple-sur-Lot	47		en cours d'instruction
Friche industrielle de Fumel	CC Fumelois	Fumel	47		en cours d'instruction
Friche industrielle de la verrerie de Vianne	CC Albret	Vianne	47		en cours d'instruction
GOZOKI - création d'un service alimentaire	CA AGEN		47		en cours d'instruction
Plan d'économie d'énergie	CA AGEN		47	0,626	en cours d'instruction
Transition du secteur agricole : Rénovation du carreau du MIN	CA AGEN		47	0,900	en cours d'instruction
Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Marmande	VAL DE GARONNE		47	1,270	en cours d'instruction
Aménagement d'une nouvelle déchèterie à Villeneuve sur Lot comprenant plusieurs dimensions : Stockage de déchets, recyclerie avec Régie du territoire et plateforme déchets verts et matériaux inertes	GRAND VILLENEUVOIS		47	0,500	en cours d'instruction
Travaux de mise aux normes du complexe sportif du Hameau et Noust Camp:	CA PAU BEARN PYRENEES		64	1,500	en cours d'instruction
Réqualification des espaces publics du quartier de la Monnaie phase 1	CA PAU BEARN PYRENEES		64	0,800	en cours d'instruction
Reconversion de la Halle Sernam de Pau / Création d'un tiers-lieux dédié à l'économie créative	CA PAU BEARN PYRENEES	Pau	64	2,000	0,800
Plan solaire (1ere tranche) autonomie énergétique du patrimoine : installation de centrales solaires photovoltaïques sur le patrimoine de la Communauté	CA PAYS BASQUE		64	0,700	en cours d'instruction
Construction d'une pépinière agroalimentaire en Amikuze	CA PAYS BASQUE		64	0,800	en cours d'instruction
Extension des infrastructures ferroviaires du centre européen de fret de Mouguerre	CA PAYS BASQUE		64	1,000	en cours d'instruction
Filière aéronautique : Aeropolis et sous-traitance : ingénierie de prospection, offre foncière et immobilière (Pays de Nay)	CC Pays de Nay	Bordes	64		0,638
Extension de la plateforme de R&D CHEMSTART UP	Lacq Orthez Béarn des Gaves	Lacq	64		0,900
Requalification de la friche industrielle de la Saica	CCLLO	Orthez	64		0,950
Mise en place d'un outil post pépinière type « Hôtel d'entreprises »	CCBG	Sauveterre de Béarn	64		en cours d'instruction
« Maison de la Blonde d'Aquitaine » : outils de valorisation et de promotion de la race bovine	CCBG	Sauveterre de Béarn	64		en cours d'instruction
Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle	CCVO	Arudy	64		0,200
Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle	CCHB	Oloron Sainte Marie	64		0,200
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire en Amikuze (professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, kinés, ostéopathes, etc.) + département de santé publique avec des services du CHCB et l'hôpital de St-Palais	CA Pays-Basque	Saint-Palais	64		0,200
Alpha-Chitin Implantation d'un site de production. Chimie du bio sourcé à des fins pharmaceutiques et médicales		Lacq	64		en cours d'instruction
Groupe Reborn		Ogeu les Bains	64		en cours d'instruction
Production de biogaz et de digestat sur le site de Mourenx		Mourenx	64		en cours d'instruction
Metafram (Poral)		Oloron Sainte Marie	64		en cours d'instruction
Ecole de Production Industrie : métiers de l'usinage	UIMM	Pau/Bordes	64		en cours d'instruction
Tiers lieu de la vallée des Aldudes	CA Pays basque	Banca	64		en cours d'instruction
Pôle Gare Nord Atlantique :	CA du NIORTAIS		79	2,670	en cours d'instruction
Rénovation thermique des bâtiments	CA BOCAGE BRESSUIRAIS		79	0,300	en cours d'instruction
Campus Métier Niort	Collectivités/consulair		79	0,800	en cours d'instruction
Etude pour une station bioGNV	Communauté de Communes Parthenay Gâtine	Champdeniers	79		en cours d'instruction
Installation d'une chaufferie CSR	Communauté de Communes Parthenay Gâtine	Châtillon sur Thouet	79		en cours d'instruction
implantation d'une station bio GNV	Communauté de communes du Thouarsais		79		en cours d'instruction

## COHESION SOCIALE-TERRITORIALE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Renouvellement du quartier de la gare	CU Gd POITIERS		86	0,560	en cours d'instruction
Renouvellement du quartier de la gare - opération Caserne Pont Achard	CU Gd POITIERS		86		en cours d'instruction
Aménagement du quartier du Palais	CU Gd POITIERS		86	1,400	en cours d'instruction
Reconquête de la Vienne	CA Gd CHATELLERAULT		86	1,000	en cours d'instruction
Stratégie Smart Cities sur le territoire	CA Gd CHATELLERAULT		86	0,530	en cours d'instruction
Développement du projet Plax-til (plastique à base de textile ne pouvant pas être recyclé) - entreprise CDA développement / Entreprise d'insertion ODACIE	Grand Châtellerault	Châtellerault	86		0,099
réhabilitation site industriel - COOP Atlantique	Grand Châtellerault	Châtellerault	86		en cours d'instruction
Village d'entreprise sur la ZAE Monory	Grand Châtellerault	Châtellerault	86		en cours d'instruction
réhabilitation site industriel - Star	Grand Châtellerault	Châtellerault	86		en cours d'instruction
Serres fisher	Grand Châtellerault	Châtellerault	86		en cours d'instruction
Installation de l'entreprise Poethic	Grand Châtellerault	Bonneuil Matours	86		en cours d'instruction
Installation groupe Emil Frey	Grand Châtellerault	Châtellerault	86		en cours d'instruction
Réaménagement de la caserne des pompiers en tiers lieux et lieu d'activités ESS	CDA Poitiers	Poitiers	86		en cours d'instruction
friche laiterie Saint Saviol	Communauté de communes du Civraisien en Poitou	Saint Saviol	86		en cours d'instruction
Atelier relais CDH production : immobiliser d'entreprises (entreprise du patrimoine vivant)	Communauté de Comunes Vienne et Gartempe	Lussac-les Châteaux	86		en cours d'instruction
SIMER (syndicat de ramassage des ordures ménagères) - économie circulaire	CC Vienne et Gartempe	Montmorillon	86		en cours d'instruction
Installation groupe Emil Frey		Châtellerault	86		en cours d'instruction
« La Fabrique de l'Industrie » : AGir pour l'Industrie en Limousin : « AGIL »	UIMM	Limoges	87		en cours d'instruction
Extension du réseau de trolleybus jusqu'au site du CHU	CU LIMOGES METROPOLE		87	0,800	en cours d'instruction
Acquisition de 4 trolleybus articulés sur batteries et labellisés origine France garantie	CU LIMOGES METROPOLE		87	2,800	en cours d'instruction
Cité du Cuir	CC Porte Océane du Limousine	St Junien	87		1,000
Cité de la céramique industrielle et des arts du feu	Limoges Métropole	Limoges	87		1,000
Centre de ressources pour le traitement de surface	Limoges Métropole	Limoges	87		1,950
Création d'une filière d'agro-carburants durables pour l'aéronautique					en cours d'instruction
Heli-Union					en cours d'instruction
Arverne Ressources					en cours d'instruction
TEREGA					en cours d'instruction
<b>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS</b>				<b>0,000</b>	<b>14,000</b>
Projets de rénovation énergétique (logement résidentiel et bâtiments tertiaires) Cf. Chef de filât régional en matière de transition énergétique et climatique dont objectifs déclinés dans le SRADET et le PREE. Efficacité énergétique inscrite à l'ambition 5 de la feuille de route régionale NéoTerra					14,000
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>				<b>0,000</b>	<b>8,000</b>
Politique de la ville (Investissement)					4,000
Politique de la ville (Fonctionnement)					3,680
<b>RETOURNEMENT DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES</b>				<b>0,000</b>	<b>36,000</b>
Aides financières directes de soutien aux entreprises en retournement (hors aide d'urgence COVID)					36,000

**COHESION SOCIALE-TERRITORIALE**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
<b>NUMÉRIQUE</b>				<b>17,000</b>	<b>21,000</b>
Réouverture du guichet "Plan France Très Haut Débit"				2,000	
Inclusion numérique				15,000	
Le projet structurant RINA					21,000
<b>SANTÉ</b>				<b>180,253</b>	<b>5,000</b>
Séjour de la santé				180,253	
Station thermale de St Jean d'Angely -investissement		17	17		En cours d'instruction
Accompagnement à la création de maison de santé pluri-professionnelles	Divers porteurs	Tout le territoire NA			5,000
<b>CRÉATION DE PLACE EN IFSI ET IFAS</b>				<b>13,814</b>	<b>0,000</b>
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES IFSI ET IFAS</b>				<b>0,000</b>	<b>12,000</b>
Campus des formations sanitaires de Brive	Maitrise d'ouvrage Communauté d'agglomération du bassin de Brive déléguée la Société Publique Locale Territoires 19	Brive	19		1,400
Campus des formations sanitaires de Tulle	Communauté d'agglomération de Tulle	Tulle	19		0,900
Institut des Formations pour les Professionnels de la Santé (IFPS) de Villeneuve sur Lot	Pôle de santé du Villeneuvois	Villeneuve Sur Lot	47		1,600
Campus des formations sanitaires de Limoges Vanteaux	Région	Limoges	87		8,100
<b>JEUNESSE</b>				<b>1,578</b>	<b>20,300</b>
Internat Lycée Louise Michel	Région Nouvelle-Aquitaine	Ruffec	16		en cours d'instruction
Internat Lycée Simone Veil	Région Nouvelle-Aquitaine	Brive-la-Gaillarde	19		en cours d'instruction
Internat des Métiers Du Bâtiment	Région Nouvelle-Aquitaine	Felletin	23		en cours d'instruction
Internat Lycée Des Métiers Flora Tristan	Région Nouvelle-Aquitaine	Camblanes-et-Meynac	33		en cours d'instruction
Internat Lycée Industriel Et Hôtelier Jean Monnet	Région Nouvelle-Aquitaine	Libourne	33		en cours d'instruction
Gymnase et salle polyvalente du lycée de Créon	Région Nouvelle-Aquitaine	33 (Créon)	33		9,800
Gymnase et salle polyvalente du lycée du Barp	Région Nouvelle-Aquitaine	33 (Le Barp)	33		7,700
Internat Lycée des Métiers Georges Leygues - Louis Couffignal	Région Nouvelle-Aquitaine	Villeneuve / Lot	47		en cours d'instruction
Pau montardon - agrocampus 64	Région Nouvelle-Aquitaine	Pau	64		en cours d'instruction
Internat Lycée Jean Moulin	Région Nouvelle-Aquitaine	Thouars	79		en cours d'instruction
Accès à l'information jeunesse	Etat / Région	Tout le territoire NA			0,900
Équipement informatique réseau information jeunesse	Etat / Région	Tout le territoire NA			0,500

## COHESION SOCIALE-TERRITORIALE

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Ressources pédagogiques numériques				1,578	
<b>PATRIMOINE CULTUREL &amp; CREATION CULTURELLE</b>				<b>20,497</b>	<b>6,500</b>
CIBDI - rénovation du vaisseau MOEBIUS	CD16	Angoulême	16		en cours d'instruction
Réhabilitation Logis de la vergne , Maison Maria Casarès (Label Centre Culturel de Rencontres)	CC Charente Limousine	16 (Alloue)	16		0,450
Cathédrale St Louis	Etat	LA Rochelle	17	2,600	
Rénovation du Musée des Beaux-Arts (bat fermé) dans l'hôtel Crussol d'Uzes (IMH)	Ville de La Rochelle	17 (La Rochelle)	17		0,833
Extension des espaces de la Sirène (Label SMAC - Scène Musiques Actuelles)	CA La Rochelle	17	17	0,600	en cours d'instruction
La Sirène - projet ENSO-Bois	CA La Rochelle	17	17		1,050
Rénovation du Musée d'Art et d'Histoire de La Rochelle implanté dans l'ancien évêché (bâtiment classé aux MH) Phase 1 : rénovation du clos et couvert - mise hors d'eau par des travaux de restauration des charpentes et des couvertures de l'ensemble de l'édifice / une reprise des façades : restauration de l'ensemble des façades comprenant la restauration et/ou la rénovation des menuiseries	CA La Rochelle	17	17		1,160
Fort Boyard - protection du patrimoine	CD 17	17	17		en cours d'instruction
Réhabilitation des murailles de Brouage	CD 17	17	17		en cours d'instruction
Mise à niveau des équipements scéniques de l'Empreinte	Brive-Tulle	19	19	0,300	en cours d'instruction
Travaux de conservation-restauration, de sécurisation et de valorisation du Viaduc des Rochers Noirs (édifice exceptionnel situé entre Lapleau et Soursac).	CD 19				en cours d'instruction
Cité de l'accordéon	Ville de Tulle	19	19		1,000
Eglise Turenne		Turenne	19	1,200	
Réhabilitation du musée Labenche	Ville de Brive	19	19		0,250
Collégiale de Turenne	Turenne	19	19		en cours d'instruction
Programme de réaménagement du Centre culturel Jean Lurçat d'Aubusson qui accueille la Scène Nationale d'Aubusson - 2ème tranche de travaux d'aménagement de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé - SM Cité de la tapisserie et de l'art tissé	CD23	Aubusson	23		en cours d'instruction
Château de l'Herm		Rouffignac-Saint-Cernin de-Relhac	24	0,465	
Musée national de la préhistoire		Les Eyzies	24	2,000	
Cathédrale St André	Etat	Bordeaux	33	4,745	
La Fabrique POLA - Extension des espaces	La Fabrique POLA	33	33	1,000	0,600
Rénovation de Café Music (Label SMAC - Scène Musiques Actuelles)	Agglo Mont de Marsan	40	40		en cours d'instruction
Cathédrale Ste Marie	Etat	Bayonne	64	0,807	
Couvent des recollets		St Jean de Luz-Ciboure	64	0,900	
Réhabilitation de l'espace Jeliote	Oloron Sainte Marie	64	64	0,100	0,082
Château de Saint Mesmin : nouvelle scénographie et refonte des animations autour du jeune public	CD79 - Syndicat mixte Château St Mesmin - CA Bocage Bressuirais		79		en cours d'instruction
Château de Glénay		Glénay	79	0,880	
FRAC artothèque	Région Nouvelle-Aquitaine	86	86	0,300	0,300

**COHESION SOCIALE-TERRITORIALE**

PRIORITÉS ET DESCRIPTIF DES PROJETS	Porteur du projet	Localisation	Département	Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)	
				Etat	Région
Cathédrale St Etienne	Etat	Limoges	87	1,000	
site du Château de Chalucet et de la forêt de Ligoure	CD87		87		en cours d'instruction
Château de Montméry		Ambazac	87	0,600	
<b>SPORT</b>				<b>0,000</b>	<b>34,610</b>
Réhabilitation et mise aux normes de piscines	Divers porteurs	Tout le territoire NA			2,000
Aménagement du complexe nautique Nautilus	CA Grand Angoulême		16		1,190
Equipements sportifs en lien avec les JO 2024 : Rénovation du centre sportif nautique des Minimes	CA La Rochelle		17		3,308
Création d'un centre aquatique communautaire à Rochefort - MOA CARO	CA Rochefort Océan		17		0,875
Site préparatoire aux JO, au Lac de Causse	CA du Bassin de Brive		19		1,050
Création d'équipements dans le cadre de la candidature de Guéret comme centre de préparation olympique pour la discipline du VTT - Ville de Guéret/CAGG	CD23		23		0,863
Amélioration des conditions d'accueil du Centre Sportif départemental /"Espace 1000 sources en Corrèze": site labellisé "Terre de jeux" et "Centre de Préparation aux Jeux"	CD 19				en instruction
Création du stade nautique métropolitain à Mérignac visant l'accueil de compétitions nationales et internationales et la pratique du haut niveau, à proximité immédiate d'un Quartier politique de la ville	BM		33		15,995
Construction ou réhabilitation de gymnases des communes (Cenon, Bègles, Mérignac, Talence...) : Gymnase Brun et Brazza à Bordeaux, complexe aqua-ludique de Cenon, Complexe footballistique du Loret à Cenon, Reconstruction du Cossec Léo Langrange à Mérignac, création du gymnase à prox du futur GS A Lafon à Mérignac	BM		33		5,600
Réaménagement de la Plaine des Sports (accueillant des infrastructures associatives)	CA Agen	Agen	47		en instruction
Adaptation et extension du Pôle sportif du Hameau pour la montée en D2 de Pau FC	CA Pau-Béarn Pyrénées		64		0,544
Centre départemental de Tennis permettant d'accueillir les manifestations nationales et internationales qui se déroulent à Bressuire -1ère tranche	CA Bocage Bressuirais		79		0,700
Stade d'athlétisme couvert à Limoges	CD87		87		2,485
<b>TOTAL</b>				<b>464,228</b>	<b>213,410</b>

## SYNTHÈSE

<b>MAQUETTE THÉORIQUE ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE</b>	<b>Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)</b>		
	<b>Etat PdR</b>	<b>Etat hors PdR</b>	<b>Région</b>
Rénover et moderniser les réseau ferroviaire	72,917	342,711	536,923
Mobilités actives et transports collectifs	0,000	0,000	18,000
Bruit ferroviaire	0,000	4,848	0,000
Moderniser le réseau routier national	44,288	430,530	106,200
Contribuer au développement économique et durable des grands ports maritimes	12,304	32,280	31,397
Equipements fluviaux	0,000	0,000	1,075
Vélos-routes et voies vertes	0,000	0,000	3,650
<b>TOTAL MOBILITÉS</b>	<b>129,509</b>	<b>810,369</b>	<b>697,245</b>
Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS	21,104		0,000
Rénovation énergétique des écoles supérieures de la culture	3,650		0,000
Logement étudiant	0,000		10,000
Soutenir la recherche au service de l'innovation	0,000		9,400
Structuration des sites universitaires, développement de l'offre des écoles, et amélioration de la réussite et de la qualité de vie des étudiants	0,000		36,000
Campus@THD, vers des campus ESRI à très haut débit	0,000		13,000
<b>TOTAL ESRI</b>	<b>24,754</b>		<b>68,400</b>
Economie circulaire et déchets	0,000		14,800
Réhabilitation des friches	16,000		2,000
Efficacité hydrique des entreprises, innovation traitement micropolluants - RéUSE	0,000		8,000
Efficacité énergétique de l'industrie	0,000		16,000
Mobilité propre (AAP "Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime")	0,000		4,000
Développement des énergies renouvelables dans les territoires	0,000		20,000
Restauration et protection de la biodiversité	14,079		13,505
Agriculture et alimentaire	9,106		11,000
<b>TOTAL TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE</b>	<b>39,185</b>		<b>89,305</b>
Soutien aux filières industrielles	26,841		29,000
Soutien aux PME et entreprises industrielles	0,000		158,000
Intelligence économique	0,000		1,000
Développement touristique	0,000		28,200
Fonds propres	0,000		25,000
<b>TOTAL SOUTIEN A L'APPAREIL PRODUCTIF ET AUX FILIÈRES</b>	<b>26,841</b>		<b>241,200</b>

## SYNTHÈSE

<b>MAQUETTE THÉORIQUE ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE</b>	<b>Crédits contractualisés Accord régional 21-22 (M€)</b>		
	<b>Etat PdR</b>	<b>Etat hors PdR</b>	<b>Région</b>
Pacte régional d'investissement dans les compétences - Plan Jeunes	58,709		0,000
Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes	18,151		11,000
Investissements dans la formation	0,000		15,000
Aménagement et cohésion des territoires	154,226		30,000
Rénovation énergétique des bâtiments publics	0,000		14,000
Politique de la ville	0,000		8,000
Retournement des territoires et des entreprises	0,000		36,000
Réouverture du guichet "Plan France Très Haut Débit"	2,000		0,000
Inclusion numérique	15,000		0,000
Projet RINA	0,000		21,000
Santé	180,253		5,000
Création de places en IFSI et IFAS	13,814		0,000
Investissements dans les IFSI et IFAS	0,000		12,000
Jeunesse	1,578		20,300
Patrimoine culturel & création culturelle	20,497		6,500
Sport	0,000		34,610
<b>TOTAL COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE</b>	<b>464,228</b>		<b>213,410</b>
<b>TOTAL ACCORD REGIONAL DE RELANCE</b>	<b>Etat</b>		<b>Région</b>
	<b>1 494,886</b>		<b>1 309,560</b>

Les crédits du plan de relance sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif exclusivement. Ces crédits pourront faire l'objet de redéploiements entre les régions et entre les thématiques en fonction du rythme de consommation des crédits et des priorités identifiés par le Gouvernement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein de l'accord régional de relance doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre et dans l'attente, doit être considéré comme non acquis mais prévisionnel et indicatif.